

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A O U T 1729.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER , Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Republiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , 7. vol. & il continue d'en paroître un chaque quart d'an.

LA CLEF DU CABINET⁸³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Août 1729.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

I. **L**orraine. Le 7. Juin , jour fixé pour la pompe funebre de S. A. R. le feu Duc de Lorraine , elle se fit à Nancy avec tout l'appareil & la magnificence convenable , & le corps de ce défunt Prince , qui depuis sa mort étoit resté en dépôt dans l'Eglise du Noviciat des *Jesuites* , fut transporté dans celle des *Cordeliers* , pour être inhumé dans le Tombeau Ducal. Voici l'ordre & la disposition de cette lugubre cérémonie.

A huit heures du matin le Sieur Charles, Heraut d'Armes , à cheval & en habit de cérémonie de velours rouge , aux Armes pleines de Lorraine , brodées en or & en argent , précédé de 12. Sonneurs de clochettes en robes & capuchons noirs , se rendit devant la principale porte du Palais Royal de Nancy , aux Places & Carrefours des 2. Villes , & ayant ordonné de sonner les clochettes , fit à haute voix la proclamation de la pompe funebre , qu'il annonça pour les 4. heures du même jour ; avec ordre de par S. A. R. à tous les Corps de

F 2 s'assembler

s'assembler dans les endroits qui leur étoient indiqués. Ils s'y rendirent tous l'après midi , & étant appelés par le Heraut d'Armes vers les 4. heures du soir , la marche commença de l'Eglise du Noviciat des *Jesuites*, où le Corps étoit en dépôt , pour se rendre à celle des *Cordeliers* , dans l'ordre suivant.

Premierement , les 12. sonneurs de clochettes , en robes & capuchons noirs , sonnans pendant la marche.

2. Cent pauvres en robes & capuchons noirs , portans une torche de cire blanche , chargée d'un Ecuillon aux Armes de *Lorraine*.

3. Les Orphelines. 4. Les Penitens blancs. 5. Les Hermites. 6. Les Dominicains. 7. Les Tiercelins. 8. Les Capucins. 9. Les Minimes. 10. Les Cordeliers. Tous ces Corps avoient en main des cierges de cire blanche.

11. Quarante-huit Députés des Villes & Prévôtés du Duché de *Bar*.

12. Quatre-vingt-quatorze Députés des Villes & Prévôtés du Duché de *Lorraine* , tous en habits & manteaux noirs , avec des crêpes pendans de deux pieds de leurs chapeaux , portans d'une main un flambeau de cire blanche , & de l'autre un Ecuillon des Armes de leurs Villes.

13. Les Juges-Consuls du Duché de *Lorraine*.

14. L'Hôtel de Ville de *Nancy*. 15. Les Avocats à la Cour Souveraine. 16. La Gruyrie de *Nancy*. 17. Le Bailliage de *Nancy*.

18. L'Université de *Pont-à-Mousson* , composée de son Recteur , du Chancelier , de ses 4. Facultés , précédées de leurs Bedeaux Portes-masses.

19. La Chambre des Comptes du Duché de *Bar*.

20. La Chambre des Comptes du Duché de *Lorraine* , en robes de cérémonie. 21. La Cour Souveraine de *Lorraine & Barrois* , en robes rouges.

Ces

Ces trois Compagnies Souveraines étoient bordées de 140. Archers des Maréchaussées de *Lorraine & Barrois*, commandés par Mr. de Norroy, Grand Prévôt.

22. Le Conseil d'Etat, composé des Secretaires d'Etat, des Maîtres des Requêtes & des Conseillers de la Regence, en manteaux, cottes & crêpes rasans terre, leurs manteaux traînants d'un pied, précédé tant de ses Hocquetons en casques de velours rouge, semées de Croix de *Lorraine*, de *Jerusalem* & d'*Alerions* d'argent, portans le mousqueton, que de ses Huissiers portes-masses.

23. Le Timballier & les six Trompettes des plaisirs, en habits noirs & crêpes, sonnans à la fourdine, les timbales environnées de crêpes, & les trompettes d'argent, en cordons & houppes de soye noire.

24. Les Gentils-hommes ordinaires de S. A. R. en habits, cottes, crêpes & manteaux rasans terre.

25. Trois Maîtres ordinaires de l'Hôtel de S. A. R. en habits, cottes, crêpes & manteaux rasans terre, leurs bâtons à la main.

26. Le premier Maître d'Hôtel seul, son bâton à la main, en habit, cotte & crêpe rasant terre, son manteau traînant d'un demi pied.

27. Trente-deux Gentilshommes portans les 32. Bannieres élevées, aux Armes en taffetas des lignes paternelles de S. A. R. à la droite, & les Bannieres des lignes maternelles à la gauche.

28. Le Marquis des Sales portant la Banniere élevée, aux Armes pleines de la Maison Royale de *Lorraine*. Ces Gentils-hommes étoient en manteaux, cottes & crêpes rasans terre.

29. Mrs. Dogara & Peroni Ecuyers, conduisoient le Cheval de secours, harnaché & couvert d'un long tapis de velours noir traînant jusqu'à terre,

& chargé d'une grande Croix de moire d'argent.

30. Les Comtes des Armôises & de Gallo conquiſoient le Cheval d'honneur , ſuperbement caparaçonné & harnaché , couvert d'un tapis de velours rouge cramoifi , richement brodé , ſemé de Croix de Lorraine & de *Jerusalem* en or , & d'*Alerions* en argent , traînant juſqu'à terre , la Selle de velours jaune , & les pannaches rouges & jaunes.

31. Sept Gentils-hommes en cortès , crêpes & manteaux rafans terre , portans les ſept pieces d'honneur , & marchans les uns après les autres , ſçavoir :

Le Comte du Ludres fils , portoit *les Eperons*.

Le Comte du Hautoy de Clemery , *les Gantelets*.

Le Comte de Fiquelmont , *l'Ecu*.

Le Comte du Hautoy , Baillif d'*Etain* , *la lance*.

Le Marquis de Raigecourt , *l'Epée dans le fourreau avec le Ceinturon*.

Le Comte de Ligneville d'Autricourt Pere , *la Cuiraffe*.

Le Marquis du Chatelet , *l'Armet timbré*.

32. Mr. Alliot le pere , Conſeiller d'Etat , & ſon fils , Maîtres des cérémonies , en habits de deuil , à cheval , faiſans leurs fonctions.

33. Les gens de la livrée de S. A. R. en habits de deuil & en crêpes , portans des torches de cire blanche , bordoient les Gentils-hommes qui portoit les Bannières des lignes , & les pieces d'honneur.

34. Un des Aumôniers de S. A. R. en rochet , portant un benitier d'argent.

35. Le Sieur Charles Hérault d'armes , en habit de cérémonie.

36. Cinq Maréchaux de Lorraine & Barrois , en cortès & crêpes rafans terre , & en manteaux de revêche friſſée , traînant d'une demie aune , tenant leurs bâtons ſemés d'*Alerions* , de Croix de Lorraine ,

raine , & de Barbeaux adossés.

37. Le Clergé des Paroisses de *Nôtre Dame*, de *St. Epture* & de *St. Sebastien* de *Nancy*, précédés de leurs Suisses & Bedeaux, les Curés en Chappes noires.

38. Le Chapitre de la Collegiale de *St. George* de *Nancy*, en Chappes noires, précédé de son Bedaut.

39. Le Chapitre de la Primatiale de *Lorraine*, précédé de son Suisse, de ses deux Bedauts, des Enfans de Chœur & de ses Musiciens & Vicaires.

40. Trente-deux Abbés de divers Ordres de *Lorraine* & *Barrois*, en Chappes noires, croisés & mitrés, avec leurs Assistans en dalmatiques noires, marchans suivant l'ordre de leur benediction, précédés par Mr. l'Abbé de Vence, en sa qualité de Prévôt de *St. George*; les Dignitaires des Eglises de *St. George* & Primatiale, étoient en Chappes.

41. L'Evêque Comte de *Toul*, mitré & en Chappe noire, avec ses Assistans en dalmatiques noires, faisant porter sa Croix devant lui.

42. Le Comte de Curel grand Louvetier, pour l'absence du grand Fauconnier de *Lorraine*, portant la Cornette jaune.

43. Le Marquis de Stainville grand Veneur, portant l'Etendart de *Lorraine*, de taffetas cramoisi, avec une Croix de satin jaune, semée de Croix de *Lorraine* & de *Jerusalem*, brodée d'or.

44. Le Comte du Hautoy grand Sénéchal, portant le Pannonceau aux Armes pleines de *Lorraine*.

45. Le Comte de Haussionville, grand Maître de l'Artillerie de *Lorraine* & *Barrois*. Ces quatre grands Officiers en cottes & crêpes rasans terre, & en manteaux traînants d'une demie aune.

46. Le CORPS de S. A. R. LEOPOLD I. porté par huit Chambellans, relevés de tems en tems par huit autres. Les quatre plus anciens Chambellans

bellans portoit les coins du poële de drap d'or du cercueil, sur lequel étoient posés quatre coussins de drap d'or ; sur le premier & à la tête , étoit la *Couronne Royale*, sur le second le *Sceptre*, sur le troisième la *Main de Justice*, & sur le quatrième la *Toison d'or* ; toutes ces marques de souveraineté & d'honneur étoient entourées & couvertes séparément d'un crêpe. Le Corps de S. A. R. étoit sous un magnifique Dais de velours noir, richement brodé en or & argent, aux Armes de *Lorraine*, mêlées de doubles L. L. qui étoit porté par huit Chambellans, que huit autres relevoient. Les Pages de S. A. R. marchaient à côté du Corps, en manteaux & crêpes rasans terre, portans des torches de cire blanche, & précédés de leur Precepteur.

47. Immédiatement derrière le Corps, marchoit le Comte de Stainville, Capitaine des Gardes du Corps de quartier, ayant à sa droite le Marquis de Lunati Visconti, Colonel des Cent Suisses, & à sa gauche le Marquis de Custine, Colonel du Régiment des Gardes, & Gouverneur de *Nancy*.

48. Suivoient à droite le Marquis de Lenoncourt représentant le Marquis de Lambertie, premier Gentil-homme de la Chambre de S. A. R. ; à gauche le Comte des Armoises de Bâlemont, grand Maître de la Garderobe.

49. Ensuite marchaient à droite le Marquis de Lambertie représentant le Marquis de Gerbevillers, Grand Chambellan de S. A. R. portant la Clef d'or ; à gauche le Prince de Craon, grand Ecuyer de *Lorraine*, portant l'Épée de parement à côté, dans le fourreau de velours rouge semé & brodé d'*Alerions* & Croix de *Lorraine* en or, de même que le Ceinturon. Ces Seigneurs étoient en cottes & crêpes rasans terre, & en manteaux de revêche frisée traîsans d'une aune.

50. Le Prince de Lixin, Chevalier de l'Ordre du *St. Esprit*, grand Maître de la Maison de S. A. R., revêtu du grand Collier de l'Ordre, & portant le Bâton de grand-Maître, couvert de velours rouge, semé de Croix de *Lorraine*, de *Jerusalem*, & d'*Arlerions* d'argent, surmonté d'une Couronne Royale, marchant seul, en cotte & crêpe rasans terre, la queue de son manteau de trois aunes, étant portée par un de ses Gentils-hommes en manteau, cotte & crêpe rasans terre.

51. Mr. Phiffer, Capitaine-Commandant les *Suisses*, & le Comte des Armoises d'Aulnoy en cottes & crêpes rasans terre, & manteaux traînants d'une demie aune, précédoient S. A. S. le Prince CHARLES, frere unique de S. A. R. regnant, & la représentant, marchant seule; la queue de son manteau de cinq aunes, étoit porté par le Comte de Vidampierre, premier Gentil-homme de sa Chambre, en cotte, crêpe, & manteau traînant d'une demie aune: Le Comte de Tornuel, grand Aumônier de *Lorraine*, les Abbés de Lenoncourt & de Bouze, premiers Aumôniers, les Aumôniers, & le Pere Guinder Confesseur, en rochet & manteau long, précédant aussi le Prince CHARLES.

52. Le Marquis de Bassompierre de Baudrecourt & le Baron de Macheville, Lieutenans-Commandans la Gendarmerie, marchaient aux côtés du Prince.

53. Le Chevalier de Porcelots son Chambellan marchait derrière lui.

54. Ensuite venoient le Prince d'Elbœuf, le Prince d'Harcourt de Guise, & le Prince de Lambesc, tous trois Princes du Sang, marchans seuls & les uns après les autres, les queues de leurs manteaux de trois aunes, portées par leurs Gentils-hommes

hommes, en cottes, crêpes & manteaux rafans terre.

55. Suivoient six Carosses drapés de noir, le premier attelé de huit Chevaux, les cinq autres de six, caparaçonnés & couverts de grands tapis de drap noir, chargés d'une Croix de satin blanc, prenans de la tête à la croupe; les tapis rafans terre.

56. Le Regiment des Gardes, les Officiers à la tête en déüil militaire, bordoit & suivoit la marche, s'étendant depuis les Bannieres jusqu'au Corps de S. A. R., les Tambours battans sur des crêpes qui couvroient les Caiffes.

57. Le reste de la marche étoient bordé & suivi tant par les Cent Suiffes de la Garde en habits de cérémonie, que par partie des Gardes du Corps & des Chevaux-Legers, en déüil militaire, & entremêlés.

58. Un Détachement de Gendarmerie à cheval, précédé de ses Officiers, les Trompettes sonnans à la sourdine, fermoit cette pompeuse cérémonie, qui fut faite au son lugubre de toutes les cloches des deux Villes, au bruit de l'Artillerie, & qui se termina par une triple décharge de la mousqueterie du Regiment des Gardes, rangé en bataille sur la place de la *Carrière*.

Le Corps de l'auguste Souverain, dont la *Lorraine* pleure amèrement la perte, arriva vers les 7. heures du soir en l'Eglise des PP. Cordeliers de *Nancy*, où est le tombeau des Ducs de *Lorraine*; elle étoit ornée avec beaucoup de magnificence, le Chœur rendu de velours & de damas, & le reste de drap noir: On y voyoit divers invitatatoires, inscriptions, emblèmes, & autres décorations funebres. Le Cataphalque qui s'élevoit jusqu'à la voute, attiroit par la beauté de sa construction & de ses peintures, l'admiration des connoisseurs: au pied d'icelui, sur une table chargée d'un tapis de
velours

velours noir , furent posées les sept pieces d'honneur , & autour les trente-deux Bannieres des lignes paternelles & maternelles. Le nombreux Luminaire de cire blanche , fut changé jusqu'à trois fois.

L'Evêque Diocésain officiant , en présentant le Corps au Supérieur des *Cordeliers* , prononça un discours des plus touchans : pendant trois jours de suite les boutiques ont été fermées , & on a fait pendant ce tems les Vigiles & Services , auxquels S. A. S. le Prince CHARLES , les Princes du Sang , les Seigneurs de la Cour , & tous les Corps Ecclesiastiques & Seculiers ont assistés. l'Evêque de *Toul* officia pontificalement le premier & le dernier jour , & le General des Chanoines Reguliers, le second. Ce fut le Pere Segaut *Jesuite* , Prédicateur de la Cour , qui prononça l'Oraison funebre , qui a été fort applaudie.

Les services finis , le Corps de S. A. R. fut déposé dans la Chapelle du tombeau , qui étoit tendue de noir & illuminée comme il convient. Il y sera gardé jusqu'à ce qu'il soit mis sous la même Chapelle dans le Caveau , parmi ses glorieux Ancêtres.

Ainsi s'est terminée à *Nancy* cette triste cérémonie , qui avoit attiré dans cette Capitale un concours de plus de trente mille étrangers.

II. On trouve dans le précédent Journal pag. 10. une partie de la Relation de ce qui s'est passé à la Canonization faite à *Rome* dans l'Eglise de S. Jean de *Latran* , du Bienheureux Jean Nepomucene. Voici le reste.

. . . 4. Le Bienheureux est exposé au tourment de la torture , pour lui faire reveler la Confession , avec ces mots ; *ad labefactandum silentii propositum* , in equuleo ustulatur.

5. Le Bienheureux qui en prêchant annonce sa mort prochaine , & pronostique à la Boheme tous
les

les maux dont elle est menacée , avec ces mots ;
Instantem sibi mortem , malaque Bohemiæ impend-
entia prædicit.

A la droite.

1. *Le Bienheureux qui guerit plusieurs malades , & accorde d'autres graces à ceux qui visitent son Sepulchre.* Præsentem Joannis opem sentiunt universali , precipuè qui famâ periclitantur.

2. *La langue du Bienheureux reconnue par l'Evêque , qui la montre au peuple.* Joannis lingua à Judicibus Apostolicis recognita , inter eorum manus intumescit & rubet.

3. *Les os du Bienheureux & sa langue trouvés entiers au bout de 332. ans.* Lingua post annum CCCXXXII. refossa , incorrupta deprehenditur.

4. *Le Bienheureux qui guerit une fille de paralysie.* Aridum puellæ brachium & paralysi solutum , sanitati restituit.

5. *Des personnes punies pour avoir tenté d'ouvrir le sepulchre du Bienheureux.* Joannis sepulchro manus afferentes , pœnas luunt.

Sous la grande Tribune on voyoit 4. Medail-
lons ornés comme les précédens.

1. *Le Bienheureux jetté dans le Moldaw , pour n'avoir pas voulu reveler la Confession.* Ob Confessionis arcanum constanter celatum , in flumen dejicitur.

2. *Le Corps du Bienheureux mort , surnageant sur le fleuve , environné d'une lumiere.* Joannis Corpus demersum , luce superfunditur.

4. *Le Bienheureux dans l'Empirée , d'où il délivre par son intercession Neopomuk sa patrie du fleau de la peste.* Pestem undique sævientem , Neopomuceno deprecatur.

4. *Le Bienheureux dans la gloire , d'où il sauve une fille de six ans , tombée dans la riviere sous la*
rouë

*rouë d'un Moulin. Puellam sexennem è frumenta-
riæ Molis rotis, servat incolumem.*

*Les quatre Hieroglifes qui accompagnoient ces
Medaillons étoient , un Grenadier agité de la tempête
avec la devise tuta latent.*

*Une Coquille fermée sur la mer agitée ; Et cito
causa principii.*

*L'Arche de Noé avec la porte fermée en dehors ;
Nec flumina obruent.*

*Une pyramide avec des hieroglifes ; claret ab ar-
canis.*

*La façade de l'Eglise étoit revêtue d'un surtout de
planches , couvertes de toiles peintes en clair obscur ,
qui representoit un portique , surmonté d'une vaste
loge , dont les colonnes étoient semblables à celles du
portique ; au reste cette façade avoit divers orne-
mens , elle étoit divisée en plusieurs fenêtres , & se
terminoit par un ample Medaillon , où étoit peint
au naturel le Bienheureux dans la gloire , où il étoit
reçu par St. Jean Baptiste & St. Jean l'Evangeliste ,
Patrons de la Basilique. Les Armes de S. S. étoient
sur la grande porte , & sur les laterales , on voyoit
celles de l'Empereur & celles de Bohême ; sous celles
de S. S. étoient aussi celles du Chapitre de Prague ;
six groupes d'enfans & 22. statues representans des
vertus qui faisoient allusion au Bienheureux , or-
noient le parapet de la loge ; deux de ces enfans te-
noient une banderole où on lisoit , in tentatione in-
ventus est fidelis. Sur une autre aussitenuë par deux
enfans , étoit ; idè jurejurando dedit illi gloriam
de gente sua.*

*Le portique & sa voute étoient tapissés comme
l'Eglise , de damas & de satin cramoisi bordé de ga-
lons d'or. Dans l'Arche du milieu sous la loge , étoit
un grand Medaillon soutenu par deux Anges , où étoit
peint le Bienheureux dans la gloire , & dans un ovale*

au-dessous, on voyoit la langue du Bienheureux toute resplendissante, avec ces mots; Dedit mihi Dominus linguam mercedem meam, & in ipsa laudabo eum.

Le Samedi jour de St. Joseph, la Procession commença à 12. heures, & tout le Clergé Regulier & Seculier qui se trouve aux Processions papales, y assista. On porta le St. Etendart du Bienheureux, ce fut l'Archi-Confrere de Nôtre Dame del Campo de la Nation Allemande & Flamande qui eut cet honneur, & les Pensionnaires du College Allemand-Hongrois en dirigeoient les cordons, &c. Le reste de la cérémonie se passa à l'ordinaire; Mr. Valenti, Avocat consistorial du Cardinal d'Althan, fit les instances, & les Cardinaux d'Althan & Olivieri suivis de leurs Gentils-hommes, de Mr. Sporek Evêque d'Adrata, Postulant de la Canonization, & de deux Compatriotes du Bienheureux, pensionnaires du College Allemand, firent l'offrande des pains, des barils & des cierges. Il se trouva trente Cardinaux à la solennité, le Connetable Colonne, le Maître du sacré Palais, les Conservateurs & le Prieur du peuple Romain, l'Ambassadeur de Bologne, toute la Prélature, les Chefs des Ordres, les Consultants de la Congregation des Rites, & le Chevalier de St. George. Le soir il y eut des illuminations chez tous les Cardinaux, les Ambassadeurs, la Noblesse, & aux fenêtres des devots du nouveau Saint.

Il s'est peu fait de Canonizations à Rome, où la magnificence ait plus éclaté que dans celle-ci; l'Empereur & toute la Nation Germanique s'y étant particulièrement interessés, & le nouveau Saint étant dans une singuliere veneration par toute l'Allemagne.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la Rape.

ENIGME.

E N I G M E.

JE suis vieille & pleine d'appas,
 Et quoique noire, je suis belle,
 Tel qui me pourroit voir où son plaisir l'appelle,
 Pour cela ne me connoit pas.



Je suis quinteuse, & m'en fais un honneur,
 On me voit dans la regle observer le silence,
 Je l'impose aux humains, & fais du bruit en France,
 Je fais voir en mes traits des signes de valeur,
 Je suis peu sans l'amour, l'amour est peu sans moi.



Mais pour le declarer, il faut bien des mesures,
 Mes soupirs sont discrets, mes paroles sont pures,
 Enfin de point en point je suis du goût du Roi.

IV. Suite de la Lettre des Prélats de France au Roi.

... Ce point une fois établi, tous les autres raisonnemens des Avocats sur l'incompétence, tombent d'eux-mêmes; & il seroit inutile de discuter, si pour un jugement préparatoire dans la cause d'un Evêque, il faut autant de Juges, que pour un jugement définitif.

La méprise des Avocats n'est pas moins évidente par rapport au jugement rendu sur les recusations. La postérité, disent-ils encore, pourra-t-elle croire que quatre Juges recusés se soient rendus. Juges de leurs propres recusations, & aient pû ignorer ce premier principe de l'équité naturelle, que personne ne peut être Juge en sa propre cause?

L'équité naturelle prescrit, il est vrai, de ne pas se rendre Juge en sa propre cause, mais cette même équité prescrit aussi de ne pas recevoir des accusations frivoles, des recusations sans preuves; elle prescrit de ne pas écouter les récriminations d'un Accusé con-

tre ses Juges; elle prescrit de ne pas déferer aux chicanes de celui, qui par de vaines récusations cherche à éluder tous les Tribunaux, & à s'assurer l'impunité. Au reste cette sage maxime, de ne pas le rendre Juge en sa propre cause, ne peut avoir d'application au Concile d'Embrun, qu'autant que Mr. de Senex auroit fondé sa récusation sur des moyens solides. Ceux qu'il allègue, il les allègue sans preuves, on lui en demande & il ne peut en fournir; on l'interpelle juridiquement s'il en veut produire, & il le refuse.

Une accusation, qu'on ne veut point prouver, ne peut fonder une récusation légitime, c'est une insulte & non une procédure régulière. C'est une recrimination, & non une accusation valable, elle n'établit pas même entre celui, qui récusé, & le Tribunal récusé une cause ou une vraie contestation; & les Juges qui rejettent ces frivoles récusations, ne peuvent sans injustice être regardés comme des Juges, qui ont prononcé dans leur propre cause.

C'est sur ce solide principe, dicté par la droite raison, que sont fondées les dispositions de nos Loix. L'Ordonnance de 1539. dit expressément Art. X. que, quand les récusations proposées ou baillées par écrit seront frivoles & non recevables, le Juge récusé pourra les déclarer telles, & ordonner que nonobstant icelles, il passera outre. C'est-là le cas où se sont trouvés les Evêques du Concile d'Embrun.

L'Ordonnance de Roussillon Art. XII. prescrit encore que ceux qui proposeront causes de recusation contre les Juges, seront tenus de nommer dans trois jours les témoins par lesquels ils entendent vérifier les faits de récusation, autrement sera passé outre par le Juge recusé.

Selon l'Ordonnance de 1667. en cas de récusation, le Juge recusé est cru à sa déclaration, s'il n'y a preuve

prévue par écrit. Nos Rois en ordonnant de passer outre, en prescrivant que le Juge sera cru à sa déclaration, ont-ils voulu que les Juges pussent prononcer en leur propre cause contre l'équité naturelle ? & reprochera-t-on aux Evêques d'avoir blessé cette équité, pour s'être conformés aux sages dispositions de ces Ordonnances ?

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL, & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. **E***Spagne.* L'inaction du Congrès de *Soissons*, & la lenteur des négociations, nous laissent, quant à present, manquer de nouvelles politiques; nous les remplacerons par des faits qui puissent occuper agréablement le Lecteur, & dont la memoire merite d'être conservée à la posterité. Telle est la ceremonie qui s'est faite à *Seville*, de la translation du Corps du saint Roi *Ferdinand*, qui depuis environ 5. siècles se conserve en son entier & sans corruption, dans la Chapelle Royale de l'Eglise Patriarcale de cette Ville. Les deux magnifiques urnes, l'une de cristal, & l'autre d'argent doré, auxquelles on travailloit depuis plusieurs années, pour mettre cette Relique en dépôt, étant perfectionnées, le Chapitre demanda au Roi son consentement Royal pour cette translation; S. M. la fixa au 14. Mai, & fit compter audit Chapitre 6000. pieces de huit pour en faire les frais. Le 13. on habilla de neuf le Corps du Saint; on lui mit une chemise de soye blanche, un manteau Royal de drap d'or, & une fraise tissée d'argent, bordée d'hermines, & bordée de Châteaux & de Lions, qui sont les Armes de *Castille* & de *Leon*: ces deux Royaumes ayans été réunis en la personne de ce saint Roi. On posa sur

la tête une Couronne d'or émaillée, & garnie de diamans & autres pierres précieuses; au lieu de Sceptre, on lui mit à la main le même bâton dont il s'étoit servi pendant la vie, & la même épée qu'il porta à la guerre, lui fut mise au côté; mais on ne changea point les sandales qu'il avoit aux pieds. Le Corps fut ensuite couché sur un matelas tissu d'or à fond violet, dans l'urne portative de cristal, qui fut placée sur un Trône d'argent massif, de la hauteur d'une aune & demi, & dont les quatre coins étoient ornés d'Anges d'argent doré: ce Trône fut posé sur une litte large & fort somptueuse, couverte d'un drapeau d'or & d'argent, qui traînoit jusqu'à terre.

Le 14. au matin on exposa le Corps dans la Chapelle Royale, au son de toutes les cloches de la Ville; l'après midi on chanta les Vêpres en musique; après quoi il se fit une triple décharge du Canon des Ramparts, & de la Mousqueterie des Gardes, rangés en haye devant ladite Eglise. Le soir il y eut des illuminations par toute la Ville, particulièrement à l'Eglise Cathédrale, sur la Tour de laquelle nommée, la *Giralda*, on tira un très-beau feu d'artifice; & toutes les Galeries & autres Bâtimens qui étoient sur la Rivière, furent illuminés.

Le 15. sur les onze heures du matin, le Roi & la Reine, le Prince & la Princesse des Asturies, les Infans & l'Infante Dona Marie-Thérèse, se rendirent du Palais Royal à l'Eglise Patriarchale, où le Chapitre les reçut, & les conduisit jusqu'à la Chapelle Royale; L. M. & L. A. R. ayans fait leurs prières, on chanta le *Te Deum*, & la Procession se fit dans l'ordre suivant.

Le Marquis de Villena, Grand Maître d'Hôtel du Roi, marchoit à la tête, portant le grand Eten-dart Royal, qui fut pris sur les Maures, lorsque le Roi *Ferdinand* les chassa de *Seville*; le Comte d'Ottopéza, & Dom Jean Pacheco, tous deux fils de

ce Seigneur , étoient à ses côtés , & portoient les nœuds de cet Etendart.

Ils étoient suivis à une certaine distance , du Duc del Arco, Grand Ecuyer de S. M. , portant l'Epee du Saint.

Après ce Seigneur , marchaient les Chapelains du Roi , les Grands d'*Espagne* , & les Chevaliers des Ordres de la *Toison d'or* & du *St. Esprit* , en habits de ceremonie , portans chacun un flambeau allumé à la main.

Suivoit la Litier, sur laquelle on portoit le Trône , où l'on avoit posé l'Urne , renfermant le Corps saint. Les huit nœuds du drap étoient portés , savoir , ceux qui pendoient au devant , par l'Infant Dom *Louis* , & l'Infante Dona *Marie-Therese* ; ceux du côté droit , par le Prince des *Asturies* & l'Infant Dom *Carlos* ; ceux du côté gauche , par l'Infant Dom *Philippe* & la Princesse des *Asturies* ; & ceux de derriere , par le Roi & la Reine. Les Ministres , les Grands Officiers de la Couronne , & les Dames de la Cour , suivoient en très-bel ordre.

Dix des 24. Chevaliers Régens de cette Ville , portoient le magnifique Dais , & étoient immédiatement suivis par l'Archevêque en habits Pontificaux , accompagné du Clergé de l'Eglise Patriarcale en Mitre.

La Proceffion finie , le corps fut placé dans la grande Chapelle ; L. M. & L. A. R. se rendirent dans la Tribune , & l'Archevêque celebra la grande Messe pontificalement ; le Cardinal Borgia , le Nonce du Pape & l'Archevêque de *Segovie* y assisterent *incognito*.

L'après-midi L. M. & L. A. R. s'étant de nouveau rendus à ladite Eglise , assisterent encore à la Proceffion generale qui se fit , & qui fut beaucoup plus pompeuse que celle du matin. Il y parut des Geans avec leurs enfans , des Musiciens , des Danseurs ; tout le Clergé séculier & régulier , & les Ordres

mendians, portans les Images de leurs Patrons, avec des Etoles de drap d'or, garnies de pierreries; les 25. Paroisses de la Ville avec leur Clergé; la Croix Patriarchale; le Tribunal Ecclésiastique; celui du Proviseur; celui de l'Inquisition; le Magistrat, & le Chapitre de l'Eglise Cathedrale, avec ses Enfans de Chœur & les Musiciens.

Après la Procession le Corps de *St. Ferdinand* fut placé dans la grande Chapelle, où il resta exposé pendant trois jours, au bout desquels on le reporta dans son ancienne Chapelle.

II. Les Officiers qui avoient été envoyés à *Grenade*, en sont revenus, & sur le rapport qu'ils ont fait que le Château n'étoit pas en état de loger la Cour, que les chemins étoient très incommodes, & que la petite verole y regnoit, L. M. ont abandonné le dessein de faire ce voyage, & iront passer l'Été à *Port Ste. Marie*, ou à *St. Lucar*, se proposant de revenir à *Seville*, lorsque la Reine sera prête de faire ses couches: on repare même actuellement divers Appartemens du Palais Royal, pour que L. M. soient plus commodément logées à leur retour. Le Roi a accordé à l'Ambassadeur de *Malthe* le secours de 2600. hommes qu'il étoit venu demander; ces Troupes doivent, dit-on, être transportées à *Malthe* dans le mois de Juin, & outre cela S. M. a donné ordre de tenir encore prêts 3400. hommes avec sept Vaisseaux de guerre, pour la défense des *Maltois*, en cas qu'ils viennent à être attaqués par les *Turcs*. Le 19. le Marquis de Brancas, Ambassadeur de *France*, reçut un nouvel Exprimé de la Cour, avec des dépêches qui ont occasionné diverses conférences entre les Ministres des Puissances Intéressées, & le Marquis de la Paz Secrétaire d'Etat; mais le reglement de l'*Indult* des effets apportés par les Gallions, & la repartition de ces effets

aux

aux Intereffés, n'en font, à ce qu'il paroît, pas plus avancés, & le 27. ce Courier fut renvoyé à *Paris*. Le Comte de Kiniglegg, Ambassadeur de l'Empereur, a ordre de rester ici, jusqu'à ce que cette Cour se soit expliquée sur la Paix ou sur la Guerre.

III. Le Roi, de l'avis de Mr. l'Ingenieur Verboom, s'est déterminé à aller passer le reste de l'Été au *Port de Sainte Marie*, & a préféré ce séjour à celui de *St. Lucar de Barrameda*, comme le plus commode pour y faire sa residence. Le 30. L. M. & la Famille Royale furent complimentées sur leur prochain départ par les Ministres Etrangers, les Grands, l'Archevêque de *Seville*, le Chapitre, l'Université, le Consulat, les Cours de Justice, la Noblesse, &c. & sur les 5. heures de l'après midi, elles s'embarquerent à bord des Galeres qui étoient sur le *Guadalquivir*. Le premier Juin les Galeres resterent à l'ancre toute la journée, mais le lendemain Elles descendirent la riviere pour aller conduire L. M. à *Port Ste. Marie*: les Ministres étrangers qui sont du voyage, commencerent à partir le 3, pour suivre la Cour par *Xeres*. Le Roi avant son départ de *Seville*, tint un Conseil de Cabinet, sur les pressantes & réitérées instances des Ministres de *France*, d'*Angleterre* & de *Hollande*: les affaires concernant les négociations pacifiques, le Reglement de l'*Indult*, & la répartition des Effets apportés par les Gallions, furent remises sur le tapis; mais sans aucun succès, puisqu'on n'aprend pas que S. M. ait pris là-dessus aucune résolution. Le Marquis de Brancas, Ambassadeur de *France*, retient toujours chez lui le Courier Bannieres, pour porter à sa Cour la reponse de S. M., lorsqu'elle se sera expliquée sur les différentes propositions qui lui ont été faites.

IV. On mande de *Barcelonne* que le feu prit der-

nierement à la maison d'un Armurier, contiguë à l'*Arsenal*, & que cette maison sauta en l'air avec quelques barils de poudre, & plusieurs personnes qui périrent par cet accident: heureusement l'*Arsenal* a été conservé, & n'a souffert aucun dommage. Les 12. Vaisseaux de guerre qui ont été équipés à *Cadix*, sont toujours rangés en ligne dans la Baye, & ont à bord des provisions pour six mois; ils n'attendent, dit-on, que la jonction de huit autres Navires de 50. à 60. pieces de Canon chacun, & l'arrivée de la Cour à *Port-Ste. Marie*, pour mettre à la voile; mais on ne s'explique pas sur la destination de cette Escadre, & c'est un secret qu'on ne peut pénétrer. Quoiqu'il en soit de cet armement, on dit que cette Cour paroît enfin disposée à faire tout de bon attention aux propositions pacifiques qui lui ont été faites de la part des Alliés d'*Hannover*, & que le Marquis de la Paz Secrétaire d'Etat a assuré leurs Ministres, que la réponse du Roi à leur Memoire du 20. Mai dernier, étoit minütée, mais qu'on n'avoit pû le mettre au net, à cause du voyage de la Cour; que cependant on le feroit au plûrôt, & qu'elle seroit rendue publique. Sur le bruit qui s'étoit répandu que Sa Maj. Cath. avoit formé le dessein d'attaquer de nouveau *Gibraltar*, Elle a, pour dissiper tout ombrage, envoyé ordre à ses Troupes, qui étoient cantonnées aux environs de cette Place, de s'en éloigner de quelques lieues.

V. Le 4. au soir le Roi, la Reine, & les Infans arriverent en parfaite santé à *St. Lucar*, ayans descendu le *Guadalquivir* à bord des Galeres d'*Espagne*. Le 5. fête de la Pentecôte, L. M. s'y arrêterent pour faire leurs devotions, & le 6. Elles en partirent pour se rendre par terre à *Port Ste. Marie*, où Elles arriverent le soir fort tard avec toute la Cour; la Reine s'étant fait porter en chaise, à cause de la grosse,

grossesse. Tous les chariots de voiture qui ont servi au transport des Bagages, sont retournés à *Madrid*, & le Marquis de Villena, Grand Maître d'Hôtel du Roi, a obtenu la permission d'y aller faire un tour pour ses affaires domestiques; de sorte qu'il y a aparence que L. M. feront un séjour de quelques mois à *Port Ste. Marie*. Les Galeres d'*Espagne* commandées par Dom Joseph de Los Rios, ayant aussi été renvoyées dans la *Mediterranée*, ont passé le *Détroit*; trois devans se rendre à *Malaga*; la Capitane à *Cartagene*, & les autres à *Barcelonne*, avec ordre de courir, en cas de besoin, sur les Corsaires de *Barbarie*. Mr. Vander Meer, Ambassadeur de L. H. P. les E. G. des *Provinces Unies*, arriva le 6. de *Seville* par *Xeres*; & le 7. & le 8. S. Ex. fut suivie par les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi de *France*, & par Mr. Keene, Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne*. Le Roi prend journellement le divertissement de la chasse & de la pêche.

VI. Par un Decret du Conseil de *Castille*, les Places de *Port Ste. Marie*, *Rotte*, l'Isle de *Leon*, & autres lieux situés sur les Côtes d'*Andalousie*, dont étoient en possession les Ducs d'*Arco*s, de *Medina Sidonia*, de *Medina Celi*, viennent d'être réunies au Domaine de la Couronne, comme n'étant pas possédées à juste titre par ces Seigneurs, ausquels cependant le Roi a promis de donner un équivalent convenable. Le 10. S. M. en fit prendre possession dans les formes, & y a établi des Corregidors, de nouveaux Juges de Police, & autres Officiers Civils. Le Gouverneur de *St. Lucar* fera provisionnellement les fonctions de Gouverneur du *Port Ste. Marie*; la Charge de Corregidor de *Cadix* & de *Baza*, a été donnée à Dom Nicolas de Zortilla de *St. Martin*; celle de Corregidor de *Ronda* & de *Mondilla*, à Dom Martin Blasquez de Padillo, &

Dom

Dom Fernand del Gadez y Alarçon, a été pourvû du Gouvernement de *Teneriffe*, & de toutes les *Isles Canaries*. L'Infant Dom Carlos a été indisposé : le 11. l'Infante Dona *Marie-Therese* entra dans sa quatrième année ; & le 16. fête du St. Sacrement, L. M. & la Famille Royale virent passer des fenêtres du Palais, la Procession solennelle qui se fit. Dom Mathieu Pablo Diaz, Trésorier General des Guerres, a été envoyé à *Madrid*, avec ordre d'employer l'argent que les Gallions ont apporté pour le compte du Roi, au payement de ce qui est dû d'arrérages aux Membres des Colleges & aux Officiers de la Cour ; & le Marquis de Los Balbazes, Grand Ecuyer du Prince des Asturies, partit aussi le 17. pour aller y vaquer à ses affaires. Le 18. il arriva un Express dépêché à la Cour par le Capitaine General de *Galice*, avec avis, qu'il devoit venir dans peu sur les Côtes d'*Espagne*, une nombreuse Flotte de Vaisseaux de guerre *Anglois* & *Hollandois* ; demandant la dessus de nouveaux ordres & les instructions nécessaires. On est toujours attendant la reponse, & la dernière résolution du Roi, sur les négociations pacifiques, & les autres affaires qui sont sur le tapis.

VII. *Cadix*. On dit à present que l'*Indult* sur les Effets des Gallions ne sera réglé qu'après le retour des Vaisseaux qui sont attendus avec le tresor de *Lima*. Les 12. Vaisseaux de guerre qui ont été équipés ici, sont toujours dans la Baye, prêts à faire voile, & n'attendent, dit-on, pour cela que la jonction de huit autres Navires qui doivent s'y rendre de *St. Andero*, & des autres Ports de *Biscaye* : Cette Escadre a à bord des provisions pour six mois, & on parle d'une expedition que la Cour medite, mais avec peu de certitude. On a ouvert les Registres pour faire un nouveau chargement pour l'*Amerique*, on a déjà même commencé à charger
les

les Vaisseaux qui doivent composer la Flottille; mais cela se fait fort lentement, & on ne peut sçavoir au juste quand cette Flotte sera en état de mettre en mer. On ne croit pas que les Négocians y prennent beaucoup de part, à moins que la repartition des Effets des Gallions ne se fasse aux intéressés; & des Députés des principales Villes de commerce du Royaume, doivent venir à *Port Ste. Marie*, faire là dessus au Roi de très-humbles représentations. Les Marchands Anglois établis en cette Ville avoient été fort alarmés à la reception d'une Lettre qu'on prétendoit leur avoir été écrite de *Seville* par Mr. Keene, Resident de S. M. Britannique; mais l'arrivée de ce Ministre à *Port Ste. Marie* les a rassuré, par l'espérance qu'il leur a donné des bonnes dispositions de cette Cour, à contribuer à l'affermissement de la paix. Le 10. il arriva dans la Baye deux Vaisseaux de guerre & une Fregate, de *Ferol* en *Galice*, sous le commandement du Capitaine Perez d'Alderette.

VIII. *Portugal.* Le 28. Mai dernier, la Flotte destinée pour *la Baye de tous les Saints*, ayant levé l'ancre pour sortir du Port, le vent qui n'étoit pas favorable cessa tout à coup, de sorte qu'elle fut obligée de retourner d'une manière, que les Vaisseaux venans à se rencontrer, s'entreheurtèrent, sans cependant causer aucun dommage. Malheureusement un de ces Bâtimens en remontant la rivière, toucha contre le *Leofios*, Vaisseau de guerre Anglois, commandé par le Capitaine Norris, & les ancres & les cordages s'embarrafferent d'une manière dange-reuse; le Capitaine Norris avec son monde fit son possible pour se débarasser du Bâtiment *Portugais*, mais cela étant inutile, & voyant que son Vaisseau risquoit beaucoup, il ordonna à une partie de son Equipage d'aller à bord du Bâtiment *Portugais*,
pour

pour tâcher de le dégager , & n'ayant pû y réussir , les gens se virent obligés d'en abattre le grand mât & celui de Mizaine. Cet accident ayant empêché le Vaisseau Portugais de faire voile le lendemain avec le reste de la Flotte , pour la *Baye de tous les Saints* , les Propriétaires en portèrent leurs plaintes au Roi , & lui représenterent que le dommage alloit à près de 1000. livres sterlings : S. M. ordonna que le Vaisseau *Anglois* leur donneroit satisfaction ; mais le Capitaine Norris s'en étant excusé , sur ce que le Bâtiment *Portugais* étoit lui même l'unique cause de cet accident , sur ce refus , S. M. fit mettre un *Embargo* sur le Vaisseau *Anglois* , avec défense au Capitaine & à l'Equipage de venir à terre. L'Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne* qui reside ici , a informé sa Cour de cet événement , & quoique le Roi eût depuis levé l'arrêt mis sur le Vaisseau *Anglois* , & ait envoyé ordre aux Gouverneurs des Châteaux situés à l'embouchure du *Tage* , de le laisser sortir du Port sans opposition , le Capitaine Norris ne veut pas en partir , qu'il n'ait reçu là-dessus de nouveaux ordres de S. M. *Britannique*. On s'impatiente d'apprendre quelle suite aura cette affaire.

IX. *Gibraltar*. Le Contre-Amiral Cawendish est revenu de *Port-Mahon* avec 5. Vaisseaux de son Escadre , & le *Cadogan* & le *Gilbert* , Vaisseaux de guerre *Anglois* , arriverent aussi de *Londres* au commencement de Juin. Le dernier ayant apporté à Mr. Russel des instructions pour aller complimenter le nouveau Roi de *Maroc* de la part du Roi de la *Grande-Bretagne* , sur son avènement au Trône , ce Ministre se dispose à partir pour aller à *Mequinez* , exécuter sa Commission. On mande que les troubles ne sont pas encore tout-à-fait pacifiés dans ce Royaume ; que le Magistrat de *Tetuan* demande toujours la déposition de l'ancien Gouverneur de
cette

cette Ville; que ceux de *Fex* se sont broüillés avec le nouveau Roi *Muley Abdalach*, ayant fermé leurs portes à ses Troupes, & que ce Prince ayant fait distribuer de l'argent à son Armée, s'étoit mis en marche vers la partie meridionale de ses Etats, où son autorité n'est pas encore bien affermie.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **B** *Benevent.* Le Pape a une grande foiblesse aux jambes : c'est une suite des fatigues qu'il a essuyées à faire à *Benevent* les fonctions Pastorales, sans aucun ménagement pour sa santé, & on a fait venir la litiere dont il se sert ordinairement pour le transporter plus commodément à son retour. Le 23. Mai S. S. partit pour *Rome*; le 26. Elle arriva à *Capouë*; le 30. à *Terracine*; le 1. Juin à *Sisterne*, & le 2. fort tard à *Albano*, où Elle se propose de s'arrêter quelques jours & de se reposer, ayant pris son logement dans le Couvent des *Dominicains* de *Notre Dame de Graces*: Le voyage s'est fait à petites journées & en droiture, sans s'arrêter en aucun lieu, sinon pour y passer la nuit. Les Cardinaux *Finì* & *Colcia* ont pris leur route par *Naples*, de sorte que la suite du St. Pere étoit peu nombreuse.

II. *Rome.* Le 22. Mai le Cardinal *Cinfuegos*, Ambassadeur de l'Empereur, fit celebrer dans l'Eglise *Allemande* de *Ste. Marie del anima*, la fête de *St. Jean Nepomucene*, avec un grand appareil; grand nombre de Princes, de Noblesse & de Prélats, assisterent à cette cérémonie, & S. Em. à son retour

retour à son Palais, les traita splendidement à dîner. On a reçu par differens Exprés la nouvelle de l'élection du Comte de Schomborn à l'Electorat & à l'Archevêché de *Treves*; de la mort du Cardinal de Noailles, Archevêque de *Paris*, & de la nomination que le Roi de *France* a faite, pour remplir cette place vacante, de Mr. de Ventimille du Luc, Archevêque d'*Aix en Provence*. Le 26. fête de l'*Ascension*, le sacré College tint Chapelle publique dans la *Basilique* de *St. Pierre*, & ce fut le Cardinal Ottoboni qui y officia. Les fruits de la terre ont été fort endommagés par des pluyes qui tombent ici continuellement depuis quelques jours, & on recite actuellement dans toutes les Messes qui se celebrent, la Collecte ordinaire pour obtenir du Ciel le retour du beau tems. Le Prince Borghese est mort à *Prattica* d'une défaillance, & son Corps a été inhumé avec beaucoup de pompe dans la Chapelle de sa Maison, dans l'Eglise de *Ste. Marie Majeure*. Le Cardinal Sillery paya aussi le 30. à *Rome* le même tribut à la nature, âgé de près de 75. ans, & dans la troisième année de son Cardinalat. Il étoit *Dominicain*, natif de la Ville de *Perugia*, & creature du Pape Regnant. Par cette mort il vaque une troisième place dans le sacré College, avec le titre de *St. Augustin*, & divers Benefices. Son corps ayant été transporté le 31. sans cérémonie dans l'Eglise de *Ste. Marie* de la *Minerve*, y fut exposé le lendemain en presence du sacré College, & ensuite inhumé. Le défunt Cardinal a ordonné par son Testament de vendre ses meubles pour acquitter ses dettes, & de partager entre ses domestiques, ce qui restera du provenu de cette vente.

III. Les Finances étant ici considerablement dérangées & fort en desordre, Mr. le Tresorier General

neral Negroni a ordonné aux Fermiers des Gabelles, & autres Impôts de la Ville de *Rome*, de comparoître devant lui pour rendre leurs comptes, & payer ce qu'ils redoivent à la Chambre Apostolique, & on croit qu'on les obligera à avancer au Gouvernement une année du prix de leur Ferme. Le Chevalier de St. George alla voir dernièrement les belles Statuës & les Antiquités de la Maison Borghese, & son fils aîné est aussi allé voir ce qu'il y a de curieux dans le Palais *Farnese*. Le 3. Juin ces Princes se rendirent à *Albano*, pour complimenter le Pape sur son heureux retour de *Benevent*; & étans revenus le 4. au matin, le Chevalier de St. George alla hors la Ville à la rencontre de la Princesse son Epouse, qui arriva avec son second fils de *Bologne*, & qu'il conduisit dans le Palais qu'il occupe. Le Cardinal Barberin est rentré, comme on l'avoit prévu, dans les bonnes grâces du Pape, & a été rétabli dans l'exercice de sa Charge de Préfekt de la Congregation des Evêques & Réguliers; & le Bailli Comte de Harrach, fils du Viceroy de *Naples*, ayant achevé ses trois ans de General des Galeres de *Maltke*, a été élevé par l'Empereur à la Dignité de Lieutenant Colonel. Le Cardinal Coscia, qui est plus que jamais en faveur, a, dit-on, promis au Prince de Montemileto, neveu de S. S., & qui est attendu de *Naples* avec la Princesse son Epouse, de faire augmenter jusqu'à 9000. écus les appointemens, qui ne sont que de 3000., afin qu'il puisse paroître avec plus d'éclat, & selon son rang. Les Jésuites de *Rome* se voyans pressés par le sequestre que l'Empereur a fait faire de leurs revenus dans la *Poizille*, au sujet de l'héredité du feu Cardinal Salerno, ont fait publier un *Factum*, par lequel, après avoir exposé leurs prétentions, ils offrent de rendre aux freres de ce défunt Cardinal, tout ce

ce qui leur a été laissé par son Testament, pourvu que cette restitution soit trouvée juste & raisonnable.

IV. Le Sacré College tint le 4. Chapelle publique au *Vatican*, à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement du Pape Regnant, qui entra ce jour-là dans la sixième année de son Pontificat, & ce fut le Cardinal Alrieri qui officia. Le 10. S. S. après s'être arrêtée huit jours à *Albano* dans le Couvent des Dominicains, arriva à *Rome* en parfaite santé, au son de toutes les cloches, & aux acclamations du peuple qui s'étoit rendu sur son passage : Elle alla descendre d'abord à *Ste. Marie Majeure*, où le Sacré College l'attendoit ; après y avoir fait sa prière, Elle se rendit à l'Eglise de la *Minerve*, & de là au Palais du *Vatican*, dans l'Apartement de la *Tour des Vents*, pour y faire sa résidence pendant tout l'Eté. Le 14. S. S. descendit dans la Salle des *Paremens* ; où Elle reçut les complimens sur son heureux retour, des Cardinaux, Prélats & Ministres étrangers, & entra dans la *Basilique de St. Pierre*, où Elle fit la ceremonie de donner les Ordres sacrés à 180. Prêtres, Diacres, ou Soudiacres. Le Cardinal Imperiali est parti pour *Gensano* ; le Cardinal Davia, le Cardinal Bentivoglio & ses deux neveux, le Chevalier de St. George, la Princesse son Epouse, & les deux Princes leurs fils, pour *Albano* ; le Cardinal Ottoboni, pour *Fiano*, & le Cardinal Olivieri, pour aller trouver à *Nettune*, le Cardinal Alexandre Albani. Le Cardinal Colcia n'étoit pas encore arrivé de *Benevent* le 12., s'étant arrêté à *Naples* avec le Cardinal Fini.

V. On a affiché dans tous les carrefours de cette Ville, un nouveau Placart qui augmente de 3. sols Romains la Taxe sur chaque livre de Cuir ; ce qui fait beaucoup murmurer les Habitans de cette Capitale.

pitale. Le Pape, aux pressantes instances du Clergé des Etats de l'Electeur *Palatin*, a suspendu l'exécution de la Bulle accordée a S. A. S. E. pour lever la dixme sur les revenus Ecclesiastiques; & le Grand Duc de *Toscane*, pour conserver plus de lustre à l'Ordre de *St. Etienne*, a défendu à tous ceux qui en sont Chevaliers, de s'engager à l'avenir, comme le font les Chevaliers de *Malthe*, au service des Cardinaux ou des Ministres étrangers. S. S. a déclaré l'Abbé Bentivoglio, neveu du Cardinal de ce nom, Prêlat Domestique & Referendaire des deux Signatures; & Mr. d'Althan, Archevêque de *Bari* dans le Royaume de *Naples*, a été nommé par l'Empereur à l'Archevêché vacant de *Salerne*, qui est d'un plus grand revenu. Les Académiciens *Arca-diens* s'étans assemblés dernièrement, rayerent de leur Livre six Membres de leur Corps, & en suspendirent plusieurs autres, pour avoir répandu des Satires, & tenu des discours trop libres. Le Cardinal Coscia revint le 14. de *Benevent*, & Son Em., par ordre du Pape, fut rencontrée hors les portes de la Ville, par trois Carosses du Palais. Le Cardinal Porcia est incommodé de la fièvre.

VI. On assure que le Cardinal Bentivoglio Ambassadeur d'*Espagne*, a reçu ordre du Roi son Maître de protester contre toutes les expéditions que la Daterie fera désormais, pour des Benefices de la dépendance des Etats de S. M. Catholique; à moins que S. Em. ne soit informée des qualités & mœurs de ceux à qui on voudra en accorder, S. M. voulant empêcher par là, qu'aucun de ces Benefices ne soit donné qu'à des personnes qui lui soient affectionnées. Le 15. le Pape donna Audience à ses Ministres, & l'après midi S. S. accompagnée du sacré College, descendit dans la Chapelle *Sixtine*, où Elle entendit les premières Vêpres de la fête du *St. Sacrement*.

Sacrement. Mr. Borghese son Majordome alla ensuite avec une nombreuse cavalcade , faire la visite de tous les endroits par où devoit passer le lendemain la Procession , & ordonner qu'on ne tendit aucunes tapisseries , ou qu'on n'exposât des Tableaux avec des figures indecentes , & Mr. le Vice-Regent en fit de même. Le 16. la Procession se fit avec beaucoup de pompe & de solemnité ; mais le St. Pere se trouvant incommodé d'une grande foiblesse aux jambes , ce fut le Cardinal Prodaitaire , suivi de onze autres Cardinaux , qui porta le *Venerable* , & au retour dans la *Basilique de St. Pierre* , S. S. y donna la benediction. Le 17. le Chevalier de St. George , qui étoit revenu d'*Albano* , se rendit avec la Princesse son Epouse & les deux Princes ses fils , à l'Audience du Pape , qui les reçut avec sa bonté ordinaire. On s'attend à une promotion de Cardinaux dans le premier Consistoire qui se tiendra , & on prétend que Mr. Bichi n'y sera plus oublié ; l'accommodement entre le *St. Siege* & la Cour de *Portugal* étant , dit on , sur le point d'être terminé , aux pressantes instances de la Reine d'*Espagne* , qui s'intéresse dans cette affaire. On nomme pour les deux autres Chapeaux vacans , Mr. Orsini Archevêque de *Capoue* , neveu de S. S. , & Mr. Negroni , Trésorier general.

VII. *Naples.* On coupe quantité de bois de haute futaye dans les forêts de la *Calabre* , pour être employé à la construction de six nouveaux Vaisseaux de guerre , & de 12. Galeres. Le Comte de Harrach Viceroi de ce Royaume a envoyé quelques Troupes de renfort à *Orbiello* avec beaucoup de munitions de guerre & de bouche ; de sorte que cette Place est presentement à couvert de toute insulte. S. Ex. a reçu de *Vienne* la copie du Traité de paix & de commerce , conelu depuis peu entre l'Empereur & la

tion des hommes , a coûtume d'en prendre les motifs de sa propre grandeur.

Quoi qu'il en soit , je tâcherai d'appliquer toutes mes connoissances pour l'exercice de cet Emploi , avec le zele & la fidelité que je dois au plus grand des Empereurs , & avec la veneration que merite une Republique , par la souveraineté de son Gouvernement , & par une profondeur de conseil , superieur à tout autre ; m'estimant très-heureux de traiter avec un Senat , qui pour être d'une prudence la plus reconnüe , ne pourra qu'aimer dans le Ministre l'accomplissement de ce dont il est chargé ; d'où il s'ensuit , que le meilleur moyen pour m'acquiescer sa benigne approbation , sera d'y satisfaire ponctuellement ; & quoi que je sois persuadé que la maniere avec laquelle le Senat correspond à l'estime & à l'affection particuliere de l'Empereur , ne me laissera pas beaucoup à faire pour démontrer mon zele à son auguste service ; je ne serai jamais négligent à montrer mon respect pour votre Serenité & pour vos Excellences , & d'en donner en toutes occasions de telles preuves , que mes Prédecesseurs ne m'aient prévenu que par le tems.

XI. Milan. Le Comte de Daun revint le 26. Mai à sa Maison de plaisance de Niguarda , de la visite que S. Ex. étoit allé faire des Fortifications de Lodi , de Cremona & de Pizzighitona. L'Abbé Syva , qui jouit ici depuis plusieurs années d'une pension de 1000. écus que l'Empereur lui a assignée , est appelé à Vienne pour y être , dit-on , pourvu d'un Emploi considerable ; & Mr. Esmandia est aussi parti pour la même Cour , où il va prendre possession de la Charge de Fiscal du Conseil Souverain d'Espagne. Le 4. Juin les Franciscains Capitulaires de l'Observance , s'étant assemblés au nombre d'environ 1510. dans le Refectoire de leur Couvent de

St. Ange, élurent à la pluralité des voix pour leur Général, le Pere Jean Soto *Espagnol*, ci-devant Vicaire general des Royaumes de *Naples* & des *Indes*: on fait monter à 200. mille pieces de huit, la dépense que cet Etat a faite, à l'occasion du Chapitre general de cet Ordre, qui s'est tenu ici. Le Cardinal Cusani qui est fort vieux, est dangereusement malade.

XII. *Suisse*. Mr. Daillon, neveu du Marquis de Bonac Ambassadeur de *France*, est nommé Resident de cette Couronne auprès des *Lignes Grises*. Les Députés des Cantons commencent à partir pour se rendre à *Bade*, & y assister à la Diette generale du *Loiâble Corps Helvetique*, dont l'ouverture est fixée à la fin de Juin. Mr. de Reichenstein Ministre de l'Empereur, a prié par écrit les Cantons de ne se mêler en aucune maniere des troubles qui regnent depuis si long-tems entre les *Lignes Grises*, & particulièrement de la derniere election faite d'un Evêque de *Coire*, en faveur d'un Sujet *Allemand*. On ne croit pas que S. Ex., non plus que le Marquis de Bonac Ambassadeur de *France*, se trouvent à *Bade* à l'Assemblée generale de la Diette qui doit s'y tenir.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **V***ersailles*. Les Députés de la Regence de *Tripoly* n'ont pas encore eu Audience du Roi, & le Comte de Maurepas Secrétaire d'Etat, leur a, dit-on, fait entendre que S. M. vouloit que le nouveau Traité de Treve qu'ils sont venus solliciter, soit conclu, avant que de recevoir leurs sou-

soumissions. Les voyages de S. M. à *Ramboillet* sont réglés depuis son retour de *Compiègne*, à deux fois la semaine : La Reine est entrée dans le septième mois de la grossesse, & Madame de *France* l'aînée a été indisposée pendant quelques jours. Le 2. Juin le Roi commença à prendre les bains par précaution, & S. M., pendant le tems qu'Eile sera dans les remèdes, s'abstiendra, de l'avis de ses Medecins, d'aller à la chasse. L'Abbaye de *Fontenai* a été donnée à l'Evêque d'*Autun*; celle de la *Trinité* de *Caën* à la Dame de Verrue, Abbesse de *Ste. Claire* de *Vienne* en *Dauphiné*, & la Dignité de Supérieur de la Maison Royale de *Navarre*, vacante par la mort du Cardinal de Noailles, a encore été conférée au Cardinal de Fleury, qui est déjà pourvu de celle de Proviseur de *Sorbonne*. Le Roi a nommé Mr. Heraut, Lieutenant General de Police de la Ville de *Paris*, son Commissaire au Chapitre general des *Peres de la Doctrine*, & le 8. ce Magistrat y assista en cette qualité pour la premiere fois. S. M. a donné & ajouté 100. mille livres à la succession du feu Cardinal de Noailles, à condition que le Duc de ce nom, son neveu & son heritier, laissera dans le Palais Archiepiscopal, pour l'usage du nouvel Archevêque, tous les Ornaments qui appartiennent au défunt Cardinal. Le Comte de Broglio, Ambassadeur de S. M. auprès du Roi de la *Grande-Bretagne*, est revenu de *Londres* avec la Comtesse son Epouse; S. Ex. a rendu compte du succès de sa Commission, & retournera, après avoir fait ici quelque séjour, reprendre ses fonctions, auprès de S. M. *Britannique* à *Hannover*.

II. On travaille à revêtir de marbre, avec des ornemens de bronze doré, le grand salon de l'appartement du Roi à *Versailles*, & on y a déjà posé plusieurs pilastres. Le projet du Canal de *Bourgoigne* est

est agréé ; les fonds nécessaires pour cette grande entreprise sont prêts , & on prétend que les Cantons *Suisses de Berne & de Fribourg* , & la République de *Geneve* , contribueront à cette dépense , à cause du grand avantage que le Commerce de leurs Sujets en retirera. Le Roi , depuis son retour de *Compiègne* , va souvent souper au Château de la *Muette* ; & le 13. S. M. prit medecine par précaution ; le 14. Elle donna Audience particuliere au Comte Etienne de Kinski, Ambassadeur ordinaire de l'Empereur , qui est arrivé de la Cour de *Vienne* , & le 16. fête du *St. Sacrement* , S. M. accompagnée des Princes du Sang , assista le matin à la Procession solennelle qui vint , suivant la coutume , de l'Eglise Paroissiale , dans la Chapelle du Château. Le Ministre du Duc de *Brunswick-Wolfenbutel* , partit le 15. pour retourner à sa Cour , d'où il doit revenir dans 3. ou 4. mois , & Mr. van Hoey , Ambassadeur ordinaire de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces Unies* , va faire un tour en *Hollande*. Le Comte de Bellisle n'est , dit-on , revenu ici du *Pays Messin* , où il se dispose à retourner incessamment , que pour signer la Transaction de l'échange de sa Terre de *Bellisle* , avec celle que le Roi lui donne pour équivalent.

III. On ne voit revenir de la Cour d'*Espagne* ni le Courier Bannieres , ni la réponse , ni la dernière resolution de S. M. C. sur les propositions des Alliés d'*Hannover* , qu'on attend depuis si long-tems. On en reçoit de frequens Exprés ; mais les affaires & les négociations du Congrès , n'en sont pas plus animées. On assure cependant , & on se flatte toujours de l'esperance , que le Roi d'*Espagne* se déterminera dans peu à accepter le Traité provisionnel qui lui a été communiqué ; d'autant que l'Empereur sollicite , dit-on , fortement ce Monarque d'y donner
les

la Regence de *Tripoly*, avec ordre de le faire publier, afin que les Négocians de cette Ville & du Royaume en soient informés : ce Traité est conforme à celui qui fut conclu en 1725. avec la Regence de *Tunis*. Le Comte Venceslas de Harrach fils de S. Ex. & Ambassadeur de *Malte*, ayant pris congé de sa famille, est parti pour *Rome*, d'où il se rendra à la Cour de *Vienne*, & Mr. Jean Vincenti, frere du grand Chancelier de *Venise*, est au contraire arrivé ici, pour y faire pour la seconde fois les fonctions de Resident de cette Republique. On a mis en mer deux Galeres pour servir de convoi à plusieurs Bâtimens qui sont allés charger des Grains pour cette Capitale, en divers Ports du Royaume, & il arriva dernièrement 19. Tartanes chargées de bled & d'huile.

VIII. *Florence*. On publia ici le premier Juin, un Decret, par lequel on renouvelle les défenses de l'entrée dans les États du Grand Duc, de toutes sortes de draps fabriqués dans les pays étrangers. Le Magistrat de la santé a suspendu tout commerce avec l'*Albanie*, *Cattaro*, l'Etat de *Raguze*, les Isles de *Corfou*, *Cephalonie* & *Zantes*, & cela sur l'avis qu'on a reçu que la maladie contagieuse regnoit dans la *Grece* & autres lieux du *Levant*. L'Inquisition s'étant attribué une juridiction trop étendue, on parle de reduire ce Tribunal sur le pied qu'il est actuellement en *Portugal*, & de faire assister un Ministre d'Etat à tous les jugemens & délibérations. Le 8. on reçut la nouvelle que le nouveau Duc de *Guastalla* étoit dangereusement malade dans sa résidence, & la nuit du 10. la Princesse Eleonore sa sœur, partit pour se rendre auprès de ce Prince, avec une partie de sa Maison. Le grand Duc a donné à Mr. Mazzoni, qui a servi long-tems en *France*, la Compagnie de *Porto-Ferrajo*, avec une gratification de

6000. écus , & a disposé en faveur du Docteur Visconti , de la Charge d'Ambassadeur de la Communauté du Magistrat , vacante par la mort du Docteur Salvenius.

IX. *Bologne*. La Duchesse douairière de *Parme* étant revenuë le 25. Mai de *Lorette* , alla descendre à l'Hôtel du Sénateur Zambecati , & S. A. S. a été servie pendant le séjour qu'elle a fait ici , de quatre Carosses que le Duc de *Modene* lui avoit envoyé : Le présent que cette Princesse a fait à la *Nôtre-Dame* , consiste en un Soleil garni de pierres , de la valeur de 2000. écus. Le 29. S. A. S. partit pour retourner à *Parme* , où elle arriva le 3. Juin avec le Duc de *Modene* & les deux Princeses , filles de ce Prince. Le 15. la Princesse *Eleonore* de *Toscane* passa par cette Ville , allant à *Guaftalla* , où le Duc de ce nom son frere , étoit encore dangereusement malade. La Regence de *Lucques* refuse toujours constamment de recevoir Mr. Cervioni , qui a été nommé par le Pape à l'Archevêché de cette Ville.

X. *Venise*. Le grand Conseil vient de nommer le Chev. André Cornaro , ci-devant Ambassadeur aux Cours de *Vienne* & de *Rome* , à l'Ambassade de *Constantinople* , & le Chevalier Zacharie Canal , actuellement Ambassadeur à la Cour de *France* , pour aller à celle de *Rome* , remplacer le Chevalier Barbon Morosini , qui fut dernièrement pourvû de la dignité de Procureur de *St. Marc*. Mr. François Diedo Gouverneur des Galeres , a été fait Capitaine du *Golfe* , en la place de Mr. Marie Balbi , qui a été nommé Capitaine des Galleasses. La maladie contagieuse continuë de faire de grands ravages dans la *Morée* , à *Naples* de *Romanie* , à *Malvoisie* , *Arcadie* , *Tripolezza* & autres lieux , & tout commerce est interdit avec ces Pays infectés. Voici la harangue
que

des Princes &c. Août 1729. 115

que fit au Doge & au Senat , le Comte de Bolagnos , Ambassadeur de l'Empereur auprès de la République de Venise , le jour que Son Ex. eut sa premiere Audience publique : nous en fîmes mention dans le Journal du mois dernier.

SERENISSIME PRINCE ,
TRÈS EXCELLENS SEIGNEURS.

S I l'Ambassadeur de Pyrrhus aux Romains, surpris de la majesté de ce Senat , a rapporté à son Souverain , qu'il y avoit vu autant de Rois que de Peres , je ne doute pas qu'il n'eût été surpris d'une semblable merveille , si , comme moi , il eût eu l'honneur de se presenter devant le Senat de Venise , plus digne d'un tel éloge que celui des Latins , d'autant que ces derniers en voulant s'ériger en Rois , ont détruit leur République , pendant que les Senateurs de Venise conservent inviolablement la leur dans sa premiere liberté , faisans voir par-là , à leur grande gloire , qu'ils sont nés pour le bonheur de leur Patrie , & qu'ils ne peuvent être comparés aux Romains , que par la solidité de leurs maximes , & par l'élevation de leur genie.

Ce n'est pas moi qui fait un si digne éloge de votre Serenité & de vos Excellences , c'est le monde entier , qui pendant le cours de tant de siècles , n'ayant pas observé la moindre alteration dans ce Corps si réglé . en admire comme un prodige , & la Regence & les Regens , qui par leur entendement politique , sont évidemment connoître , que c'est dans leur République que la sagesse a établi son regne.

Il ne faut pas en être surpris , puisque les Césars de la Maison d'Autriche , justes connoisseurs du merite , l'ont toujours regardée avec tant d'estime , que par des ligue renouvelées , ils se sont engagés à la dé-

fendre ; qu'ils l'ont distinguée par des démonstrations particulières d'affection ; qu'enfin ils l'ont aimée , & se sont alliés avec Elle par des liens de la plus constante amitié , & l'ont , pour ainsi dire , couronnée de leurs augustes lauriers.

Nous avons vu dans ces derniers tems , avec quelle grandeur & quelle constance d'ame cette amitié a été heureusement renouvelée par le pieux , le magnanime, l'invincible & toujours auguste Empereur CHARLES VI. aujourd'hui regnant. Les Barbares ont éprouvé ce que leur a coûté la hardiesse d'avoir osé tourner leurs armes contre cette Serenissime Regence , par la perte de deux sanglantes batailles , & de deux de leurs plus importantes Places , emportées par les armes victorieuses de S. M. Imp. Il ne faut pas douter que la Porte Ottomane ne regarde avec la dernière jalousie , cette parfaite union , dans laquelle l'Eglise de Dieu respire , & a mis ses plus fortes esperances pour porter de nouveau le nom du Seigneur dans ses Provinces , où notre sainte foi a pris son origine , & à fleuri pendant un tems.

C'est pour cultiver l'harmonie & la concorde des deux Puissances , qui par l'uniformité de leurs maximes , & l'union de leurs intérêts , peuvent être regardées comme une suite , que j'ai été choisi entre plusieurs autres plus capables , pour me rendre auprès de votre Serenité & de vos Excellences , avec un caractère qui me fait représenter la première d'entre les Couronnes. Je ne dirois point ici que le très-Auguste Empereur m'a destiné à cette Ambassade , en supposant en moi l'expérience des affaires , qui m'ont mis comme dans la nécessité d'acquiescer les Charges que j'ai exercées si long tems en Italie , & dans le Conseil Suprême à Vienne , si je ne sçavois que mes insuffisances ont été élevées à un degré si haut , uniquement par la clemence Imperiale , qui dans l'éleva-

& S. M. a eu la bonté de lui accorder sa demande. Il se fait depuis quelque tems beaucoup de barqueroutes dans les principales Villes de commerce du Royaume, ce qu'on attribue au retardement du reglement de l'Indult sur les effets des Gallions arrivés dernièrement en *Espagne*, & de la repartition de ces effets aux Intereffés. L'ouverture de la Foire de *S. Laurent* se fit le 20.; ce qui est un mois plutôt qu'à l'ordinaire, ne s'étant jamais faite avant le 15. Juiller. Le 17. on exécuta en Place de *Greve* quelques complices du feu assassin Nivet, qui fut lui-même roué vif dernièrement, & l'on continué d'instruire le Procès de ceux qui sont encore détenus dans les prisons de cette Ville. Le 21. la grande Chambre du Parlement rendit un Arrêt, par lequel les Religioneux sortis du Royaume avec la permission du Roi, sont admis à succeder à leurs peres & meres, & à tous autres dont ils peuvent avoir droit par Testament ou autrement. La Duchesse douairiere d'Orleans est indisposée dans le Couvent de l'Abbaye de *Tresnel*, & la jeune Reine douairiere d'*Espagne* sa fille alla le 27. lui rendre visite.

IX. On mande de *Brest*, qu'il y est arrivé un *Chinois*, qui a voyagé long-tems dans les quatre parties du monde, âgé de 50. ans, & qui parle diverses langues en perfection; qu'il donne de grandes lumieres sur la navigation aux plus habiles Pilotes, & qu'il paroît vouloir embrasser le Christianisme, pour finir ses jours en *France*. Il y a une Lettre de *St. Remi* en *Provence*, qui porte, que l'Eglise des Capucins de ce lieu sauta le 20. en l'air à l'improviste; que les quatre coins du Couvent parurent en même tems tout en flammes, & que ceux d'entre les Religieux qui échaperent de cet incendie, furent d'abord arrêtés par ordre de l'Intendant; qu'on soupçonnoit un Novice qui n'avoit pas encore fait profession

cession , d'avoir mis le feu au Monastere & à l'Eglise. On écrit du *Berry* que 17. Paroisses de cette Province ont été ruinées par un violent orage , & par la grêle qui y est tombée d'une grosseur prodigieuse.

X. Le 28. le Cardinal de Fleury alla à la *Sorbonne* , & y fut reçu avec les ceremonies accoutumées , en qualité de Proviseur de cette Maison. Les Bulles du nouvel Archevêque de cette Ville ne sont pas encore arrivées de *Rome* : le 3. Juillet il traita splendidement les grands Vicaires , & le Chapitre de la Cathedrale , & passa le 5. de la Maison de la *Raquette*, qu'il occupoit dans le Fauxbourg *St. Antoine*, à l'Hôtel de *Modene*, situé au Fauxbourg *St. Germain*. Le Chapitre qui gouverne le Diocèse pendant la vacance de l'Archevêché , a refusé de renouveler les pleins pouvoirs que le défunt Cardinal de Noailles avoit donné aux Jésuites de prêcher & de confesser, voulant en laisser l'entiere disposition à ce Prélat. Mademoiselle de Vermandois, sœur de Mr. le Duc de Bourbon, va prendre l'habit de Religieuse dans le Couvent de *Baumont*, situé près de *Tours*, & Madame la Duchesse d'Orléans sa mere part pour aller assister à la ceremonie de sa vêtue. Le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur , fait faire toutes les dispositions pour son entrée publique en cette Ville. Il se fera, dit-on, une grande reforme dans les Troupes & l'Artillerie de *France*, si les affaires s'accroissent avec la Cour de *Madrid*.

XI. Le Chevalier de Blampignon a présenté un nouveau projet au Conseil, pour mieux faire circuler l'argent dans toute l'étendue du Royaume ; on parle de rétablir une partie des Rentes viagères qui ont été annullées , & de reduire par degré les écus blancs de six livres, à cinq livres. On a publié

un Arrêt du Conseil d'Etat , portant que tous les Soldats qui auront servi l'espace de 20. ans, auront leur congé , & jouiront chez eux d'une pension de 100. livres par an chacun , à moins qu'ils ne préfèrent d'entrer dans l'Hôtel des *Invalides*. Les Actions de la Compagnie des *Indes* sont à 1400. livres , & les Contrats de Rentes perpétuelles sur l'Hôtel de Ville de *Paris* , à environ 40. pour 100. en argent.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. La Cour est encore à *Luxembourg*. l'Imperatrice Regnante s'y fait porter depuis quelque tems par tout où Elle va , dans une chaise à Porteurs ; ce qui fait croire que S. M. a eu quelques indices de grossesse , & on remarque que cela cause ici une joye extraordinaire. Nonobstant les assurances réitérées que le Grand Seigneur a données à Mr. Dahlman , Resident de l'Empereur à *Constantinople* , qu'il n'avoit aucun dessein de troubler la tranquillité de l'*Empire* , S. M. I. a envoyé ordre à ce Ministre de déclarer à la *Porte Ottomane* , qu'en cas qu'elle en vint à une rupture avec la *Russie* , Elle ne pourroit se dispenser d'y envoyer un prompt & puissant secours. On met par précaution toutes les Places de *Hongrie* , de *Servie* & de *Transilvanie* à couvert de toute surprise , & on fit partir au commencement de Juin par le *Danube* , plusieurs Bâteaux chargés de montures & de fouritures pour les Regimens qui y sont en garnison. On tra-

travaille actuellement à renfermer dans une nouvelle ligne, la Ville & le Château de *Brun en Moravie*, & à remplir de munitions de guerre & de bouche, le grand Magasin qui y a été construit. L'Empereur a donné au jeune Marquis du Perlas, Membre du Conseil d'*Espagne*, & qui vient d'épouser la Comtesse, fille du Comte Charles de Sintzen-dorff, la Seigneurie de *Lichtenstein*, que S. M. avoit achetée de Mr. de Wolfenberg, & le jeune Prince de *Bevern* aura, dit-on, un des Regimens vacans. Le 9. & le 10. il se tint des Conférences secrettes chez le Prince Eugene de *Savoie*, entre ce Prince, le Comte de Sintzen-dorff, grand Chancelier de la Cour, & le Comte de Straremburg; après quoi ces trois Seigneurs allerent à *Luxembourg* communiquer à l'Empereur ce qui s'y étoit passé. Le 11. on dépêcha un Exprés à *Soissons* par *Luneville*.

II. Sur l'avis qu'on a eu que le Roi de la *Grande-Bretagne* étoit arrivé à *Hannover*, l'Empereur a envoyé ordre au Comte de Metlich, son Ministre dans le Cercle de la *Basse-Saxe*, & qui fait sa résidence à *Hambourg*, d'aller complimenter de sa part S. M. Britannique. Le 16. S. M. Imp. vint célébrer à *Vienne* la fête du St. Sacrement, dans l'Eglise Métropolitaine de *St. Etienne*, où officia le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville: S. M. assista à la Procession solennelle qui se fit vers la Place de *Graben*, dîna ensuite au Palais Imperial, & retourna le soir à *Luxembourg*. Le 21 toute la Cour vint au Palais de la *Favorite*, où elle passera le reste de l'Eté, & où les Chancelleries s'étoient rendues dès le 18. Le Comte de Welzech a reçu ses dernières instructions, & part pour la Cour de *Pologne*, où S. Ex. va avec le caractère de Ministre de l'Empereur. Les *Turcs* continuent de dresser de grands magasins dans leurs Places frontieres, & d'en reparer les

les mains. Le Comte de Kinski Ambassadeur de S. M. Imperiale , a , depuis son arrivée ici , de fréquentes Conférences avec le Cardinal de Fleury & Mr. le Garde des Sceaux , & S. Ex. leur a fait l'ouverture de quelques propositions qu'elle a apportées de *Vienne*. Les autres Ambassadeurs Plenipotentiaires vont & viennent de *Soissons* à *Paris* , & de *Paris* à *Soissons* ; c'est un mouvement continuel parmi ces Ministres ; néanmoins rien ne se décide , & ceux d'*Espagne* ont fait revenir depuis peu leurs équipages de *Soissons*. Le Courier qu'on attendoit de la Cour de *Vienne* arriva le 17. , & le 18. on en dépêcha un autre au Roi de la *Grande-Bretagne* à *Hannover*. Le 19. le Prince de Holsteyn Evêque de *Lubec* , partit pour retourner dans son pays , après avoir fait ici quelque séjour. Le Cardinal de Rohan a été fort mal de la goutte , dans son Château de *Saverne* en *Alsace*.

IV. Le 21. le Comte Etienne de Kinski , Ambassadeur de l'Empereur , eut encore une Audience particuliere du Roi , & ensuite de la Reine , étant conduit par le Comte de Montconseil , Introduteur des Ambassadeurs : S. Ex. est traitée en cette Cour avec beaucoup de distinction , & y paroît avec éclat ; sa suite étant fort nombreuse & ses équipages des plus magnifiques. Le 23. après midi L. M. après avoir entendu le *Salut* , partirent pour *Marly* , où Elles font état de rester jusqu'au 9. Juillet : ceux qui sont de ce voyage ont presque tous été du précédent , & consistent , outre les Princes & Princesses du Sang , en 60. Seigneurs & 35. Dames. Le 28. le Roi fit dans le *Champ de Mars* , la revûe des 4. Compagnies des Gardes du Corps & des Grenadiers à cheval ; la Reine s'y trouva avec une partie de ses Dames , & après cette revûe , on fit joûer les eaux extraordinaires pour le Comte de

Ioskin , Ambassadeur de *Russie* , & la Comtesse son Epouse , qui avoient déjà vû le même jour joüer celles des jardins de *Versailles* & de *Tramou* : S. Ex. retourne , dit-on , à la Cour , & sera relevée par le Prince de Kurakin. Le Roi a nommé l'Evêque de *la Rochelle* , à l'Archevêché d'*Aix en Provence* ; Mr. Daudiffret Brigadier & Capitaine des Grenadiers dans le Regiment des Gardes *Françoises* , a été pourvû du Gouvernement du Château d'*If* près de *Marseille* , vacant par la mort du Marquis de Pilles , qui rapporte 12. mille livres par an ; la Lieutenance de Roi de l'*Ile de Ré* , a été donnée au Commandant du second Bataillon du Regiment de *Limosin* , & Mr. de Vanolles Maître des Requêtes , va remplacer dans l'Intendance de la Generalité de *Moulins* , Mr. Brunet d'Yvry qui demande sa démission. Le 27. on dépêcha un nouvel Exprés à la Cour d'*Espagne*. Le Roi n'a pas encore disposé de l'Evêché vacant de *la Rochelle*.

V. On reçut dernièrement de *Toulon* , la copie d'un nouveau Traité de paix , signé le 9. Juin par le Chevalier de Goyon , Capitaine d'un Vaisseau de guerre du Roi d'une part , & par la Regence de *Tripoly* ; mais qui n'a pas encore été rendu public. On sçait seulement que ce Traité est beaucoup plus avantageux que les précédens ; que le Bey s'engage de rendre toutes les prises faites par ses Corsaires sur les Sujets de S. M. , dans le même état qu'elles étoient lorsqu'elles ont été faites ; de mettre en pleine liberté tous les Esclaves *François* qui sont en son pouvoir , & 26. autres de différentes Nations ; d'envoyer au Roi 60. des plus beaux Chevaux qui se trouvent en *Barbarie* , & d'ordonner à ses trois Députés qui sont ici , de demander pardon au Roi de ce qui s'est passé , selon la Formule

mule que le Secrétaire d'Etat pour les affaires de la *Marine*, a envoyé au Chevalier de Goyon, & qui a été communiquée au Bey & au Divan de *Tripoly*. Cependant on dit qu'il est survenu depuis quelques difficultés touchant la soumission que ces Envoyés doivent faire au Roi, & que les ordres sont donnés de les faire sortir de la Ville de *Paris*, pour se retirer ailleurs, jusqu'à ce qu'ils puissent être admis à l'Audience de S. M. Le Courrier Bannieres n'étoit pas encore revenu d'*Espagne* au commencement de Juillet, avec la réponse tant désirée de S. M. C., qui pour cette fois, sera, à ce que l'on prétend, satisfaisante.

VI. La Cour est fort nombreuse à *Marly*; on y joue gros jeu; tous les après midi il y a concert de musique, & le soir les Seigneurs & Dames qui sont du voyage, sont admis alternativement à la grande table de L. M. Il est arrivé ici de *Londres* un *Anglois* nommé Mr. Goffet, avec les Statuës en cire du Roi, de la Reine de la *Grande-Bretagne*, & de la Famille Royale; ces figures sont de la façon & faites au naturel, & le 2. Juillet le Roi eut la satisfaction de les voir. Le Duc de Bourbon part pour aller à *Dijon*, tenir les Etats du Duché de *Bourgogne*, dont ce Prince est Gouverneur, & on a déjà envoyé dans cette Province le plan du Canal de communication, dont nous avons ci-devant fait mention, pour travailler à l'indemnité de ceux sur les Terres desquels ce Canal doit être conduit. Le Roi a nommé à diverses Abbayes & Prieurés vacans, & a disposé en faveur de l'Abbé de Viorhamont, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de *Limoges*, de l'Evêché de *Montauban*, vacant par la démission volontaire qu'en a faite Mr. de Vaubecourt. Le Traité signé par le Bey de *Tripoly* n'étant pas conforme à celui dont on étoit convenu ici avec les
trois

trois Députés, on le lui a renvoyé pour le rectifier, & en attendant on a conduit ces Deputés à *Châlons* pour y rester jusqu'à nouvel ordre ; ils sont défrayés par la Cour qui leur assigne 20. écus par jour pour leur entretien.

VII. *Paris*. Mr. du Luc, nouvel Archevêque de *Paris*, étant revenu dernièrement de *Versailles*, fut splendidement regalé par Mr. Massei Nonce du Pape, & le 8. Juin ce Prélat fit la visite du Grand College des *Jesuites* de cette Capitale. Le Chapitre general des *Peres de la Doctrine* qui se tenoit ici, est fini ; la Constitution *Unigenitus* y a été unanimement acceptée, & le General qui avoit appelé de cette Bulle, a révoqué publiquement son Appel : c'est Mr. Heraut Lieutenant general de Police, qui y a assisté en qualité de Commissaire du Roi. L'Evêque de *Seez* & l'Abbé de Pomponne sont tous les deux fort mal de l'operation de la pierre, dont ils se sont fait tailler. Le *Scorbut* a régné dans tous les Hôpitaux & Prisons de cette Ville, & a enfin cessé par les bons remèdes & les medicamens qui ont été donnés : de plus de 1000. malades, il n'en est mort qu'environ une trentaine. Mr. Languet de Gergi Evêque de *Soissons*, a loué une Maison près de l'Eglise de *St. Sulpice*, pour être plus à portée d'assister au Conseil de Conscience, dont il a été fait Membre depuis peu.

VIII. On commença le 13. à vendre dans le Palais Archiepiscopal, les meubles du feu Cardinal de Noailles, & le nouvel Archevêque son successeur y fit acheter ce qui pouvoit lui convenir. Le Curé de *St. Sulpice* a prié par un Memoire, le Duc du Maine qui est Grand Maître de l'Artillerie de *France*, d'employer ses bons offices auprès du Roi, & d'en obtenir quelques vieux Canons de bronze, pour être employés à fonder des Cloches pour son Eglise,

les fortifications : cependant on mande de *Constantinople*, que le Grand Vizir a fait notifier à tous les Ministres étrangers par l'*Effendi* de l'Empire, que le Sultan avoit résolu de vivre en paix avec toutes les Puissances de la Chrétienté, & qu'on avoit envoyé ordre au Bacha de *Chotzim*, de ne rien entreprendre du côté de la *Pologne* : on dit aussi que l'armement naval qu'a fait faire Sa Hauteffe, consistant en 60. Sultanes, & beaucoup d'autres Bâtimens, & qui a donné lieu à tant de spéculations, n'a d'autre but que de rétablir la Marine qui étoit fort négligée. Mais toutes ces assurances ne calment pas les inquiétudes que causent aux Princes voisins les grands préparatifs que fait la *Porte*, & on en est toujours à sçavoir, de quel côté elle se déterminera à porter ses armes.

III. Un étranger fort versé dans les affaires des Finances, travaille, à ce que l'on assure, à un nouveau Reglement, pour mettre sur un bon pied celles de l'Empereur. La Diette generale des Etats de *Hongrie* subsiste toujours à *Presbourg*; elle durera, dit on, encore deux mois, & on compte que cette Assemblée coute déjà un million 300. mille florins. On s'y propose de faire une nouvelle Députation à l'Empereur, pour supplier S. M. de les maintenir dans leurs Droits & Libertés, & de moderer ses demandes. Trois des principaux Députés s'étans dernièrement retirés à la sourdine, avoient laissé par écrit les raisons de leur retraite; cela d'abord avoit causé quelques mouvemens parmi les autres Membres de la Diette; mais qui ont été apaisés & calmés par les sages remontrances des Commissaires de l'Empereur. Le 25. S. M. commença à prendre les eaux minerales; ce qu'Elle continuera pendant une quinzaine de jours. Le jeune Prince de *Bevern* a été pourvu du Regiment vacant de Cuirassiers de

Montecuculi, & le Comte de Sickingen a été nommé General en Chef des Troupes Imperiales en Lombardie. Le Comte de Franckenberg a été fait Conseiller d'Etat, & le Comte de Stampa, Marechal de Camp des Armées de S. M. Le General Comte de Wallis retourne dans son Gouvernement de *Luxembourg*, & va reprendre le Commandement en Chef des Troupes Imperiales qui sont dans ce Duché. Le Comte de Kinigsbeck a ordre de rester à son Ambassade de *Madrid* jusqu'à ce que cette Cour se soit expliquée sur les propositions qui lui ont été faites, par raport à la Treve, & autres articles qui lui ont été communiqués par les Alliés d'*Hannover* : Ces négociations sont toujours fort embarrassées, & on ne peut en parler avec certitude. On envoya au commencement de Juillet par le *Danube*, trois gros Bateaux chargés de Canons & de munitions de guerre, à *Bude*, à *Temeswar*, & à *Belgrade*.

IV. Le Rescrit de l'Empereur dont nous fimes mention le mois dernier, adressé au Roi de la *Grande-Bretagne*, comme Electeur de *Brunswick-Lunebourg*, & au Duc de *Wolfembutel*, en qualité de Commissaires d'exécution dans l'affaire de *Mecklenbourg*, & qui leur ordonne de retirer leurs Troupes de ce Duché, en conséquence des Mandemens Imperiaux, qui revoquent leurs Commissions, porte en substance :

Que le Duc Chrétien-Louis de Meklenbourg, en qualité d'Administrateur Imperial, a très humblement remontré à l'Empereur, de quelle manière le Roy de la Grande-Bretagne, comme Electeur de Brunswick-Lunebourg, & le Duc de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbutel, lui ont fait declarer entr'autres, le 19. Fevrier dernier, que nonobstant les Ordonnances Imperiales des 11. May 1728, & 17. Janvier 1729, ils
ne

ne vouloient point renoncer à leur Hipoteque dans le Meklenbourg, ni se defaire de la Caisse des Revenus du Pais, avant qu'on leur eut donné une entiere satisfaction pour les Arrerages des fraix d'exécution ; Et que de plus, ils lui ont fait insinuer, de ne pas se précipiter d'accepter l'Administration provisionnelle du Pais qui lui a été deferée. Que comme l'Empereur en qualité de Juge Suprême dans l'Empire a été obligé, après l'expiration de la Commission Imperiale, arrivée à la mort du feu Roy de la Grande-Bretagne, George I. & après que ses instantes exhortations & dissuasions paternelles n'ont rien pu effectuer auprès du Duc de Meklenbourg, de deferer au Duc Chrétien-Louïs, comme Proximo Agnato, une Administration provisionnelle, jusqu'à une entiere, sincere, & non limitée soumission de la part du Duc Charles Leopold, & de la confirmer le 17. Janvier dernier, sans autre intention que de relever les affaires déchuës du bien public ; de procurer au Pais un soulagement considerable par raport à la quantité de fraix faits pour maintenir & proteger la Maison Ducale, de procurer en même tems quelque consolation à la Noblesse du Meklenbourg & à la Ville de Rostock, par raport à leurs prétentions pour des dommages soufferts par les violences du Duc Charles-Leopold ; Comme aussi de satisfaire les autres Creanciers, si fort à plaindre, & en faveur desquels le feu Roy de la Grande-Bretagne & le Duc de Brunswick Lunebourg Wolfenbutel ont déjà ci-devant donné des marques de leur genereuse compassion ; Sa Majesté Imperiale ne voit pas comment l'Administration de la Caisse peut subsister, après que la Commission Imperiale a été declarée finie & expirée.

Que pendant qu'on retient ainsi la Caisse d'exécution, & qu'on se rend maître des Recettes, Sa Majesté Imperiale se trouve frustrée des soins qu'elle se

donne pour mettre à exécution l'Administration provisionnelle ; Que par la même raison l'Administrateur Imperial se trouve troublé dans l'exercice de ce qui lui a été commis par l'Empereur , au grand préjudice du bien public , tant par rapport à la Justice , que parce qu'il est mis par là hors d'état de procurer l'argent nécessaire pour le payement des arrérages dûs à la Milice ; Ce qui ne peut manquer de donner lieu à de plus grandes dépenses ; Que Sa Majesté Imperiale espere que le Roy de la Grande-Bretagne , comme Electeur de Brunswick-Lunebourg , & le Duc de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbutel , vu les pressantes circonstances , prendront à cet égard d'autres mesures. Que l'Empereur réitere les assurances déjà données concernant leur payement après une parfaite liquidation , en declarant qu'au cas que le Roy de la Grande-Bretagne & le Duc de Wolfenbutel trouvent d'autres expédiens acceptables , auxquels on n'ait pas encore pensé , pour parvenir à ce payement , & qu'ils veuillent les envoyer à Sa Majesté Imperiale , Elle y fera attention suivant l'exigence des affaires ; Que l'Empereur s'attend que Sa Majesté Britannique & le Duc de Wolfenbutel voudront bien ordonner à leurs Ministres & Milices dans le Meklenbourg , de s'abstenir de toutes procédures ulterieures , de remettre à l'Administrateur Imperial la precedente Caisse d'Exécution , & d'envoyer à Sa Majesté Imperiale les spécifications des arrérages dûs , comme aussi les Comptes de la Caisse , & autres , bien verifiez touchant les Revenus de la Chambre de Meklenbourg ; afin de proceder à une juste liquidation & aux assurances suffisantes pour le payement , ratione residui. Que sur cela , Sa Majesté Imperiale attend incessamment la réponse du Roy de la Grande-Bretagne , comme Electeur de Brunswick-Lunebourg & du Duc de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbutel ; Et qu'en cas

de

de refus, contre toute attente, Sa Majesté Imperiale ne pourra se dispenser de prendre des mesures ultérieures, conformément aux Constitutions de l'Empire, &c.

On a reçu à Vienne le nouveau Traité de Paix & de Commerce, conclu entre l'Empereur & la Régence de Tripoly; il est conforme à celui qui fut conclu en 1725. avec la Régence de Tunis, & on doit en envoyer des copies dans tous les Etats de S. M. Imp. pour y être publié.

V. Berlin. Les plaisirs & les fêtes ont pris fin à Charlottenbourg, & on fait monter à 90. mille rixdales, la dépense faite aux nêces de la Princesse Frederique Louise avec le Margrave de Brandebourg-Anspach. Le 4. Juin sur le soir toute la Cour revint à Berlin, & le 13. après-midi le Margrave partit pour retourner à Onolzbach, sa résidence ordinaire, avec la Princesse sa nouvelle Epouse, au bruit de plusieurs décharges du Canon des Ramparts, & sous l'escorte d'une Brigade des Gendarmes du Roi. Après le départ de S. A. S., Sa M. retourna à Postdam, & pendant son absence, il y a tous les jours Apaitement chez la Reine, où les Princes du Sang & les Ministres étrangers se rendent régulièrement. Le 18. le Roi partit pour aller à Magdebourg faire la revûe des Troupes campées aux environs de cette Ville: on assure qu'après son retour, S. M. ira rendre visite au Roi de la Grande Bretagne à Hannover, où la Reine se rendra quelques jours auparavant.

VI. Hannover. Depuis l'arrivée du Roi de la Grande Bretagne, il y a Comédie trois fois la semaine: La table de S. M. est d'ordinaire de douze couverts, & la principale Noblesse a l'honneur d'y être admise, sçavoir, les Seigneurs à dîner, & les Dames à souper. Le 13. S. M. alla à Herrenhausen pour y passer quelques jours, la Cour y est rés-

nombreuse, & les Ministres étrangers y arrivent journellement. Mr. Dieskau, Envoyé de S. M. à la Cour de *Suede*, est revenu de *Stockholm*, & le Brigadier General Sutton, de celle de *Brunsvich Wolfembutel* : ce dernier a fait rapport au Roi de l'état des Troupes de S. A. S. qui sont à la solde de la *Grande Bretagne*, & dont il étoit allé faire la revûe, de même que de celles de *Hesse*. Le 20. le Prince Guillaume de *Hesse-Cassel* arriva de la Cour du Landgrave son pere, & tous les Princes & Etats voisins s'empresrent d'envoyer des Ministres ou des Députés, pour complimenter Sa Maj. sur son heureuse arrivée à *Hannover*. Le Rescrit de l'Empereur, dont nous avons ci-devant fait mention, adressé à S. M. Britannique, comme Electeur de *Brunsvich-Lunebourg*, & au Duc de *Brunsvich-Wolfembutel*, touchant l'affaire de *Mecklembourg*, a été rendu public en cette Ville ; mais on assure que S. M. & le Duc y ont déjà répondu, & ont communiqué leur réponse au Roi de *Prusse* ; lui représentant, dit on, entr'autres, les raisons qu'ils ont de ne point observer le contenu dudit Rescrit, & priant S. M. de vouloir concourir avec eux dans cette affaire, pour maintenir ensemble (à ce qu'ils exposent) les Droits & Libertés des Etats de l'Empire.

VII. *Saxe. Dresde*. Les levées de Troupes se continuent dans toute l'étendue de cet Electorat. On va fondre en bronze la statue du Roi à cheval, pour être placée sur le Pont de pierre qui est sur l'*Elbe* : Cette Ville s'embellit considérablement par la construction des nouveaux & magnifiques Palais qu'on y fait, & on augmente d'un étage les Ecuries du Roi. On abat aussi ce qu'on appelle le Temple de *Saturne*, pour laisser le terrain libre à ceux qui voudront bâtir.

VIII. *Ratisbonne*. Le Prince de Furstemberg, prin-

principal Commissaire de l'Empereur, communiqua le 13. à la Dictature de la Diette de l'Empire, tenant ses séances à *Ratisbonne*, le Decret Imperial de Commission dans l'affaire de *Mecklembourg*, dont voici la traduction. C'est une ample & juste déduction de ce qui a occasionné la disgrâce du Duc de ce nom, & de ce qui s'est passé depuis son origine jusqu'à present.

F*Roben-Ferdinand, Prince & Landgrave de Furstemberg, Comte de Heiligenberg & Wertenberg, Prince du Saint Empire Romain, Chevalier de la Toison d'Or Conseiller Privé actuel de l'Empereur, & son principal Commissaire à la presente Diette Generale de l'Empire, comme ayant ordre de Sa Majesté Imperiale, ne peut se dispenser de notifier aux Ministres des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ici assemblez, & de faire connoître à tout l'Empire, de quelle maniere le Duc Charles-Leopold, après avoir pris possession de la Regence de ses Etats, y a introduit par des voyes de fait & par des entreprises inouïes, des changemens tendans à la destruction des Droits du País & Privileges de ses Vassaux & Sujets. Et particulierement qu'il s'est opposé par les Armes & dans le dessein premedité de répandre du Sang, à la Commission Imperiale, établie en exécution des Declarations & Ordonnances Imperiales; Qu'il a troublé la Justice du País; Qu'il a divisé le Tribunal de Gultrow, en le transferant en partie à Schwerin, de même que la Regence & la Chancellerie de Rostock à Domitz, en intention de persécuter de plus en plus sa Noblesse, après l'avoir déjà maltraitée, & donné des marques publiques de sa haine contre elle, la traitant continuellement de Rebelle, & comme digne du Ban de l'Empire.*

Qu'ensuite, selon de fideles rapports, il a établi à
Domitz

Domitz un Tribunal sanguinaire, qui, dans le commencement de son établissement, a été dirigé par lui-même, & continué ensuite par ses ordres, dans le tems qu'il étoit à Danzich & hors des Limites de l'Empire, en quoi il a manifestement contrevenu aux Ordonnances observées dans l'Empire, en matière Criminelle & dans les Procédures d'Inquisition; Que le Conseiller Wolfrach a été décapité par Sentence de ce Tribunal; Que le Secrétaire Privé Scharf, après avoir été plusieurs fois mis à la Question, où on lui a fait souffrir de cruels tourmens, en lui jettant sur le Corps du Soufre fondu, & en lui mettant sur la Tête une Couronne de Soufre brulant, étant mort dans la Prison, son Corps, qui suivant la Sentence ne devoit être que roûé, avoit été écartelé quelques Semaines après, & les 4. parties avec la Tête exposées sur des Pieux hors la Ville; Que le Bourguemaitre de Domitz Prasch étant mort en Prison avant le tems de son exécution, son Corps avoit été traîné sur une Claye par des Mousquetaires, & enterré sous la Potence; Que la Femme de ce Bourguemaitre a été foizetée, marquée & bannie du Païs; Ce qui n'a pu qu'inspirer de l'horreur aux principaux Etats de l'Empire, pendant que le Duc soutenoit avec la plus grande hardiesse, qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul.

Que de plus, ce Prince a empêché l'exécution des Sentences criminelles envoyées à la Chancellerie de Justice; Qu'il a arrêté pendant plusieurs années le cours de la Justice, au grand préjudice & à la ruine de quantité de ses pauvres Sujets; Qu'outre cela, il a reçu avec indifférence les exhortations paternelles & les remontrances réitérées de l'Empereur; Qu'il s'est soulevé par des expressions offensantes contre la précédente Commission Imperiale & contre le Rescrit Imperial du 11. Mai 1728; Que par ses Lettres du

15. Septembre & 3. Octobre de la même année, il a attaqué la Conscience & la Justice de l'Empereur, & constamment déclaré, qu'il lui étoit moralement impossible de céder en aucune chose, alleguant que comme il tient de Dieu seul la Regence, il ne depend de personne, sans faire attention que la subordination étant établie de Dieu même, & confirmée par les Constitutions de l'Empire, il attaque le Droit que Sa Majesté Imperiale a comme Empereur des Romains, de maintenir & de protéger les Vasseaux & Sujets du Duché de Meklenbourg; qu'enfin la précédente Commission Imperiale voulant continuer sa fonction & exécuter ses ordres, il l'avoit insultée par des entreprises detestables, comme si elle en vouloit à sa supériorité Territoriale, en sorte que témoignant de plus en plus sa résolution ferme & inébranlable de résister & d'injurier, il s'est rendu coupable d'un juste & severe reproche, conformément aux Constitutions de l'Empire.

Comme donc Sa Majesté Imperiale, pour des raisons si justes & si essentielles, n'a pû ni voulu diférer davantage de se servir de son autorité, en qualité de Juge suprême de l'Empire; Elle résolut le 11. Mai 1728. de changer la Regence des Etats de Meklenbourg, mais par provision seulement, & jusqu'à ce que le Duc Charles Leopold de Meklenbourg se fût soumis véritablement, avec sincérité, & d'une manière qui eût été agréable à l'Empereur, & de donner avec des instructions convenables, l'Administration desdits Etats au Duc Chrétien-Louis, comme Proximo Agnato. De plus, Sa Majesté Imperiale ayant rejeté le 17. Janvier dernier toutes les remontrances alleguées par le Duc Charles Leopold de Meklenbourg, comme non fondées, & exhorté ce Prince de se soumettre, même avec menace de faire procéder contre lui fiscalement; & après que le Duc Chrétien-

rien-Louis eut déclaré par ses Lettres du 16. Juin & 27. Juillet 1728., qu'il acceptoit l'administration qui lui avoit été déferée provisionnellement , & jusqu'à ce que S. M. Imp. en eut autrement disposé, qu'il suivroit exactement les Instructions Imperiales , comme devans servir de fondement à cette administration ; & qu'en consequence de cette Declaration il eut envoyé le 15. & le 14. Fevrier 1729. des Reversales particulieres , signées de sa main , & scellées de son sceau , conformément ausdites Instructions , & à la satisfaction de l'Empereur , S. M. Imp. a jugé nécessaire de mettre à exécution l'Administration résolüe pour des raisons essentielles , & publiée le 11. Mai 1728. Enjoignant sur tout de convoquer les Etats du Mecklembourg , conformément au Reglement établi le 5. Fevrier 1728., afin de délibérer sur les griefs du Duc de Mecklembourg-Strelitz & autres , & d'établir des Reglemens salutaires au public.

Sur quoi il est arrivé que le Duc Charles-Leopold a fait afficher le 27. Decembre 1728. aux Portes des Tribunaux, Maisons de Ville, Eglises & autres Lieux , dans toutes les Villes, Baillages & Villages du Duché de Mecklembourg, une Patente dattée de Dantzich le 17. du même mois, soutenant des expressions injurieuses contre la précédente Commission Imperiale, & contre l'Administration déferée en dernier lieu au Prince son frere ; en disant entr'autres avec beaucoup de temerité. Que le Prince son frere & tous ceux à qui il appartient, doivent sçavoir, que dès-à-present pour toujours, & une fois pour toutes, il casse, annule, & regarde comme non avenuees, toutes ces sortes de Declarations & Ordonnances, de quelque nom qu'on puisse les appeller, soit Edits, Decrets, Commissions, Protectoires, Conservatoires, &c. qui soient contraires à la Superiorité territoriale de toutes les Maisons Electorales, des Princes, &c. Par
où

des Princes &c. Août 1729. 139

où le Duc, au lieu de se soumettre sincèrement, & de reconnoître l'Administration provisionnelle ordonnée par S. M. I. le 11. Mai 1728., a exposé aux yeux de tout l'Empire une Contumace séditieuse; & spécialement en ce que par ses entreprises, contre l'Administration déferée par l'Empereur au Prince son frere, & autres Declarations & Ordonnances Imperiales, il a entierement renoncé à la Subordination de l'Empire; & par consequent à la fidelité immédiate & obéissance dûes à S. M. I. & à l'Empire; & troublant ainsi le Système de l'Empire, il pretend une exemption totale du Nexus Imperii, & de ne laisser à l'Empereur que la simple Prérogative d'honneur & un vain Nom. De sorte que l'habitude de résister étant comme enracinée en lui, il ne reste plus d'esperance qu'il se soumette sincerement. Outre que conservant des Troupes dans Domitz & Schwerin, il n'y a point de sûreté.

Tout ce qu'on vient d'alleguer étant clair & manifeste, S. M. Imp. se reservant le châtimet ulterieur contre le Duc Charles-Leopold de Mecklembourg, a jugé à propos de communiquer à la Diette generale de l'Empire, avec toutes ses circonstances, la Declaration contenuë dans cette injurieuse Patente, si capable d'irriter la patience de l'Empereur, & de donner du scandale à tout l'Empire; & S. M. I. s'attend que les Etats de l'Empire ici assemblés, delibereront incessamment sur cette affaire, & qu'ils lui communiqueront leurs avis sur les moyens par lesquels on pourroit en prévenir les suites fâcheuses, & rétablir la tranquillité dans le Païs. Fait à Ratisbonne le 11. Quin 1729. Signé, Froben Ferdinand.

IX. Differens endroits. Le nouvel Electeur de Treves a reçu ses Bulles de confirmation de Rome, & a été complimenté là-dessus par le Chapitre de la

la Cathedrale. L'Electeur Palatin est presentement à *Schwetzingen*, où ce Prince passera l'Été ; & le Prince Palatin de *Sultzbach* est resté à sa maison de plaisance de *Oggersheim*. Le Comte de Manderſcheyt *Blankenheym*, Grand Maître d'Hôtel de S. A. S. E. a été nommé un des Juges de la Chambre Imperiale, qui tient ses séances à *Wetzlar*.

A R T I C L E V I.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
POLOGNE & dans le NORD, depuis
le mois dernier.*

I. **P**ologne. *Varsovie*. Les Universaux pour la convocation de la Diette generale de *Pologne* & de *Lithuanie*, indiquée à *Grodno* pour le 22. Août 1729. , ont été publiés & envoyés dans tous les Palatinats ; en voici la traduction.

AUGUSTE SECOND,

ON pourroit appeller ennemi de soi même & de la Patrie , celui qui ne voudroit pas avoüer, que par notre circonspection vigilante , & par nos soins infatigables , soit que Nous soyons presens dans le Royaume , ou que Nous en soyons éloignés , toutes les Provinces de la Republique , sans aucune insulta de la part des Etrangers, exemptes de troubles domestiques , & enviées au dehors, jouissent depuis si long-tems & si constamment par une rare felicité, du bonheur public, d'une paix ferme , & de leurs anciennes libertés, dans un ordre parfait & une justice entiere. Nous en rendons des graces infinies à la Providence Divine , qui par sa protection , éloignant les adversités , Nous donne des tems tranquiles ; & non-obstant

obstant les fatigues d'un voyage si long & si incommode , après avoir par une application sans relâche aux avantages de la Republique , pris tout d'abord l'avis du Senat present , & en vertu de l'alternative prescrite par les Loix , Nous convoquons à Grodno pour le 22. du mois d'Août de la presente année 1729. la Diette generale de 6. semaines , laquelle n'a pû se tenir l'année dernière , à cause de la crise fatale de notre maladie violente & dangereuse ; Nous en avançons de 6. semaines le terme ordinaire , par les raisons indispensables de la conservation de notre santé , dans la crainte d'une rechûte inévitable , qui seroit occasionnée par les mauvaises influences de l'Automne , que Nous sçavons par experience Nous être contraires ; voulant d'ailleurs en même tems pourvoir à la commodité des Etats qui doivent se rendre à Grodno , y demeurer , & s'en retourner chez eux. Cependant plus Nous sommes resolu de sacrifier à l'usage public & aux témoignages de notre amour paternel , le reste de nos forces affoiblies par la fatigue des soins continuels , plus notre cœur est sensiblement touché de voir , que des esprits malins par une temerité impie , sement pendant notre absence la zizanie dans le Royaume , pour troubler la paix qui apparemment ne leur convient pas ; & osent répandre des bruits séditieux , pour déraciner des cœurs de nos fideles Sujets , leur amour & leur confiance reciproque , afin d'exécuter leurs mauvais desseins , sous le pretexte de zele pour les Loix de la Patrie ; & quoique Nous ayons une ferme esperance en Dieu , à qui rien n'est caché , que la droiture de nos intentions confondra ces noires impostures , imputations & calomnies , puisque Nous n'avons point d'autre but que celui d'augmenter pendant notre Regne , tous les Droits , Libertés & Prérogatives de cette Republique , bien loin de les diminuer ; & que Nous souhaitons de
laisser

laisser ce Royaume aux Successeurs de notre Trône , qui y seroient appelés par les suffrages de cette libre Nation , dans les mêmes libertés & splendeur que Nous l'avons obtenu , par la Providence Divine & du consentement d'un Peuple libre ; néanmoins , comme de notre côté Nous sommes attentifs à pourvoir à tout par une vigilante circonspection , Nous désirons pareillement que votre sincérité & votre fidélité ne manquent pas d'aller au devant par demurs conseils , afin que ces mauvaises fermentations , & ce feu caché sous des cendres trompeuses , ne fassent point de progrès ni d'impression sur l'esprit des Concitoyens. Et pour que ces Lettres Patentes puissent parvenir incessamment à la connoissance d'un chacun , Nous recommandons de les faire publier aux Grads , Paroisses & Lieux ordinaires. Données à Varsovie, &c.

II. Le Roi a nommé cinq Commissaires , de l'avis des Senateurs , pour entrer en conference avec les Ministres de Russie & de Prusse ; & le 2. Juin le Nonce du Pape ayant fait son entrée publique à Varsovie , eut la première Audience de S. M. avec les cérémonies ordinaires. Le 26. fut l'Anniversaire de l'avenement du Roi à la Couronne , & S. M. entra ce jour-là dans la trente-deuxième année de son Regne. On forme un Regiment de grands Grenadiers à cheval , dont le Comte de Rutoski , fils naturel de S. M. a été fait Colonel , & Mr. Grzegorzewski Sous-Commandant le Regiment des Gardes de la Couronne , a été nommé Castellan de *Czechanaw*. Quelques Troupes Polonoises sont en pleine marche pour aller renforcer les Garnisons de *Caminieck* & du Fort de la *Trinité* ; on travaille sans relâche aux Fortifications de *Leopold* , afin de mettre cette Place à couvert de toute insulte , & on a publié un ordre de S. M. qui en-
joint

joint à tous les Officiers absens de leurs Regimens , de retourner à leurs Drapeaux , sous peine d'être cassés , & aux soldats d'être punis suivant la rigueur des Loix militaires. Le Regiment de Bau-ditz retourne en *Saxe* , & on parle d'en faire venir celui des Dragons du General Mir. Les Turcs se tiennent en repos sur la frontiere , & ne font aucuns mouvemens.

III. *Suede.* La Cour se tenoit au commencement de Juin à *Carelsberg* , & la plûpart des Senateurs étoient à la campagne. Le premier , le Baron Dieskau Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne* , partit pour *Hannover* , & le General Zullich pour l'Ambassade de *Pologne* , à laquelle il a été nommé. On dit pour la quatrième fois le voyage du Roi en *Allemagne* , tout-à-fait rompu.

IV. *Dannemarc.* L'Amiral Schefted presse fort l'équipement de la Flotte de S. M. , qui sera , dit-on , composée de 20. Vaisseaux de guerre & de plusieurs autres Bâtimens ; & on a publié une Ordonnance qui défend sous peine de la vie à tous les Matelots *Danois* de sortir du Royaume , & de prendre service chez les Etrangers. Le 4. Juin la Cour revint de *Friedensbourg* , & le 9. L. M. & la Princeffe *Charlotte-Amelie* y retournerent. Le Marquis de Plelo Ambassadeur de *France* , a de frequentes conferences avec les Ministres d'Etat , sur les differends qui regnent entre S. M. & L. H. P. les E. G. des *Provinces Unies* , dont le Roi son Maître s'est déclaré Mediateur du consentement des deux Parties , & cette affaire s'ajustera , dit-on , à l'amiable , dès que le nouveau Resident de L. H. P. sera arrivé. On recommence à rebâtir les Maisons , les Eglises & Edifices publics ruinés par le dernier incendie , & il y a une nouvelle Ordonnance du Roi , qui accorde de grands avantages aux
Ouvriers

Ouvriers étrangers qui voudront y venir travailler, La Fabrique de Cuirs établie à *Lockerop* près d'*El-seneur*, va à souhait, & les Entrepreneurs en ayant présenté dernièrement à la Cour des montres de différentes sortes, on trouva qu'il n'y avoit pas de différence avec les Cuirs de *Russie* & d'*Angleterre*. On parle toujours d'un voyage du Roi dans le *Holstein*.

V. *Moscow*. On voit une liste qui fait monter les forces de terre que la *Russie* a actuellement sur pied, tant dans l'*Ukraine*, sur la frontiere de *Perse*, qu'en differens autres endroits, à 200. mille hommes d'Infanterie, 80. mille de Cavalerie, & 140. mille *Cosques* & *Calmuques*, de sorte qu'on ne paroît pas apprehender ici les grands armemens des *Turcs* & des *Tartares*; & c'est de quoi le Czar a, fait assurer la Cour de *Vienne*, par le Comte de *Wratisslaw* son Ambassadeur. Le 16. Mai, le Czar revint d'un voyage de plaisir qu'il étoit allé faire à la Campagne; & le 18. étant l'Anniversaire de l'avenement de ce jeune Prince au Trône, il y eut fête & de grandes réjouissances à la Cour. Le Comte de *Wratisslaw* Ambassadeur de l'Empereur, demande, dit-on, d'être rappelé, à cause du mauvais état de sa santé, & doit être remplacé par le Comte de *Freytach*, qui a été ci-devant Ministre de S. M. Imperiale à la Cour de *Suede*. On ne parle plus du départ du Czar pour *Petersbourg*, S. M. se plaisant beaucoup ici, & étant d'ailleurs plus à portée d'envoyer ses ordres aux Generaux qui commandent ses Troupes sur la frontiere de *Perse*, & entre le *Dnieper* & le *Pruht*; cependant on assure que S. M. a accepté la Médiation de l'Empereur pour ajuster à l'amiable ses differends avec la *Porte Ottomane*. Au commencement de Juin le Czar, accompagné des principaux Seigneurs de sa Cour & de tous les Ministres

Ministres étrangers, alla à la Maison de plaisance qu'a fait bâtir l'infortuné Prince de Menzikoff pendant sa brillante fortune, à 20. lieues de cette Capitale; elle a, dit-on, coûté plus de 100. mille roubles, & rien n'égale la beauté de ses jardins, de ses jets d'eau, de son Orangerie, & des autres ornemens qui en rendent le séjour délicieux.

VI. Le General Roslow, Gouverneur de *Veronitz*, a fait sçavoir ici qu'il en partit le 26. Mai dernier, pour la premiere fois, 30. grands & 12. petits Bateaux, ayans à bord 3. Regimens d'Infanterie & beaucoup de munitions pour *Astracan*; on fit aussi partir dernièrement de la grande Fonderie de cette Ville, 40. pieces de gros Canon de bronze & 200. autres de fer, avec quantité de poudre & de boulets pour *Pultowa*, sous l'escorte de 2600. hommes, commandés par le General Major Solikoff. Les Directeurs du commerce d'*Orient* ont disposé toutes choses pour le départ de la Caravane destinée pour la *Chine*, qui sera au commencement de Juillet: une partie a déjà pris les devans pour se rendre à *Tobolskoy* en *Siberie*, où est le rendez-vous, & on fait monter à deux millions de roubles les marchandises qu'elle transporte en ce pays. On apprend de l'*Ukraine* qu'il y est arrivé un *Effendi Turc*, qui doit se rendre à *Moscow* dès qu'il aura achevé sa quarantaine, & qui est, dit-on, chargé d'une Commission qui decidera de la paix ou de la guerre. Le 10. le Czar revint de la campagne, & commença le 15. à prendre les eaux minerales d'*Olonitz*: ce Prince va, dit-on, former une Garde Allemande pour sa Personne, qui sera composée de 600. *Allemands*, tous Gentils-hommes. Le Knes Menzikoff est toujours en exil en *Siberie*, & on vendit dernièrement ici en public le reste de ses Effets.

VII. *Petersbourg*. Le 14. l'Amiral Siewers fit voile de *Cronstad*, prenant sa route vers l'Isle de *Nargin*, avec dix Vaisseaux de guerre & deux Fregates, & fut joint quelques jours après à la hauteur de *Nerva* par quatre autres Vaisseaux de guerre sortis de *Revel*; mais on croit que c'est seulement pour exercer les Matelots de son Escadre. Le 21. plusieurs Galeres descendirent la *Neva*, allans à *Wybourg* en *Finlande*, transporter quelques Troupes, pour être employées aux nouvelles Fortifications de cette Place. Il est arrivé d'*Olonitz* divers Bâtimens chargés de Canons de fer, de boulets & autres attirails, qui ont été mis dans les Arsenaux de cette Ville. Deux Fregates parties dernièrement de *Cronstot*, ont fait voile pour l'*Espagne* par le *Sund*.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Pendant l'absence du Roi toutes les affaires sont ici suspendues. La Reine & la Famille Royale se tiennent à *Kensington*, & la plus grande partie de la Noblesse est allé passer la belle saison à la campagne. Le 8. Juin on celebra à la Cour & à la Ville avec beaucoup de magnificence, l'Anniversaire de la naissance du feu Roi George I. de glorieuse mémoire; le 9. celui du rétablissement de la Famille Royale, & le 10. à *Kinsington*, celui de la naissance de la Princesse *Amelie*. Mr. Henri Bromley a été nommé Lord Lieutenant & Garde des Roies du Comté de *Cambridge*, en la place du
feu

feu Comte de Lincoln ; le 7. le Capitaine Rogers partit pour son Gouvernement de l'Isle de *Bahama*, & le 9. on dépêcha un Messager d'Etat à l'Amiral *Wager*, qui étoit encore à *Spithead* avec son Escadre : on fit aussi partir un Exprés pour la Cour d'*Espagne*, avec ordre à Mr. Keene Ministre de S. M., de presser la réponse de S. M. C. sur les diverses propositions qui lui ont été communiquées. Le 11. le Vicomte de Torrington, qui a escorté le Roi avec son Escadre jusqu'en *Hollande*, revint à *Londres*, & s'étant rendu à *Kensington*, il eut l'honneur de rendre compte à la Reine de l'heureux passage de ce Monarque en ce pays ; les Yachts qui ont conduit S. M., revinrent aussi le même jour à *Derpsfort*, & on a depuis appris que le Roi arriva le 4. à *Hannover* en parfaite santé. La Reine a été indisposée, & a eu une legere attaque de goutte. C'est le Duc de Newcastle Secrétaire d'Etat, qui a fait les fonctions de la Charge de Président du Conseil d'Etat & privé, pendant la maladie du Duc de Devonshire.

II. Il se tint le 15. un grand Conseil à *Kensington* en présence de la Reine ; & le 16. on reçut des dépêches de Mr. Keene, Ministre du Roi à la Cour d'*Espagne*, que le Duc de Newcastle & le Chevalier Robert Walpole allèrent d'abord communiquer à cette Princesse. L'importante Charge de Président du Conseil d'Etat & du Conseil privé, vaque par la mort du Duc de Devonshire ; voyez l'Article des morts ; les principaux Prétendans sont, dit on, le Duc de Somerset, le Comte de Nottingham, & le Vicomte de Townshend ; mais il y a apparence que cette éminente place ne sera remplie qu'après le retour du Roi d'*Hannover*, & en attendant le Duc de Newcastle présidera dans tous les grands Conseils & Conseils de Cabinet, & le Lord

Trevor , dans tous les Commités des Conseils. Le 22. étant l'Anniversaire de l'avenement du Roi à la Couronne , il y eut grande fête à la Cour , appartement & grand Bal , qui dura bien avant dans la nuit. Le 23. l'Envoyé de *Tripoly* partit pour s'aller embarquer à *Portsmouth* à bord du *Cornouaille*, Vaisseau que l'Amiral Wager doit monter , & retourner en sa Patrie : il fut accompagné jusqu'à plusieurs milles de *Londres* , par le Chevalier Clement Correrel Maître des ceremonies.

III. On a reçu avis que le 15. le Vice-Amiral Sommeldick arriva à *Spithead* avec 7. Vaisseaux de guerre *Hollandois* , pour joindre l'Escadre de l'Amiral Wager qui s'y tenoit à l'ancre ; que l'Escadre *Hollandoise* salua de 19. coups de Canon celle d'*Angleterre* , qui lui rendit un pareil salut ; que le 21. il arriva encore 4. autres Vaisseaux de guerre *Hollandois* ; qu'on y en attendoit à tout moment un autre , & que cette Flotte combinée consistoit en 36. Vaisseaux de guerre ; sçavoir 24. *Anglois* & 12. *Hollandois* , suivant qu'il est stipulé par les Traités faits entre S. M. & L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces Unies* ; qu'elle est commandée en chef par les Vice Amiraux Wager & de Sommeldich , ayans sous eux les Contr'Amiraux Walton & Balchen , avec un Contr'Amiral *Hollandois* ; que cette Flotte combinée est destinée pour le Détroit , mais qu'elle ne fera voile qu'après qu'on aura reçu un Exprés qui est attendu d'*Espagne* , & que pour lors le Chevalier Walton prendra les devans avec 12. Vaisseaux de guerre , & sera suivi quelques jours après par le reste de la Flotte. Que les Amiraux des deux Nations , en attendant leur départ , se traitent alternativement presque tous les jours , à leur bord ; que cette Armée Navale est rangée en ordre de bataille depuis *Corves* jusqu'à *Zuidzée-Castle* ,

Castle, ce qui fait plus d'un mille d'étenduë ; que l'Amiral Waget est au milieu, la Bannière étant arborée sur le grand mât de son Vaisseau ; que Mr. George Walton est du côté de *Zuidzee Castle*, & a sa Bannière sur l'avant mât de son Vaisseau ; que le Capitaine Van Brug est du côté de *Corves* avec une grande Bannière sur son Vaisseau ; & que l'Escadre *Hollandoise* est aussi rangée en ordre de bataille, de sorte que c'est une des plus belles Flottes & des mieux ordonnées qui se soit vûë depuis longtemps. Le 24. le Capitaine Samuel Mead, Commandant le Vaisseau de guerre le *Château de Deale*, arriva des *Dunes*, & rapporta que le Contr'Amiral St. Loë, étoit mort à la *Jamaïque* le 3. Mai dernier, & que le Capitaine Schmidt, comme le plus ancien, avoit pris le Commandement de l'Escadre de S. M. en ce Pays-là. Le 30. le Vaisseau de guerre l'*Oxford*, commandé par le Lord Verc Beauclair, & l'*Escureüil*, firent voile de *Spithead* pour aller couvrir le commerce de la Nation en Terre neuve ; & le 2. Juillet l'*Experience*, autre Vaisseau de guerre commandé par le Capitaine Reddish, partit pour l'*Amerique*, sans attendre même que le vent fût favorable, chargé de dépêches d'importance pour le Gouverneur de la *Jamaïque*, à qui il est, dit on, entr'autres, enjoint de faire incessamment partir de cette Isle, la Flotte marchande destinée pour l'*Angleterre*. Mr. Charles Steward a été nommé Vice Amiral de l'Escadre bleue, en la place de feu le Vice-Amiral St. Loë, & va incessamment le remplacer en *Amerique*.

IV. Le 27. le Prince de Galles fit la revûë du premier Regiment des Gardes dans *Hydeparc*, & le premier Juillet, du second, qui est commandé par le Comte de Scarborough : ce jour-là il arriva d'*Hannover* un Messager d'Etat qui s'étant rendu à

Kinsington, remit ses dépêches à la Reine. S. M. signa dernièrement un Ordre pour faire payer une gratification de 100. livres sterlings au Pere le Courayer, Auteur des deux Traités pour la *validité des Ordinations des Anglois*; cette Princesse en avoit déjà signé un pareil au mois de Novembre dernier. Le Comte de Scarborough vient d'être élu un des Gouverneurs de *la Chartreuse*, en la place du feu Duc de Devonshire, & Mr. Jacques Allen a reçu sa Commission qui le constitue Commandant de la Compagnie des Grenadiers du premier Regiment des Gardes. Le 7. il se tint en presence de la Reine un grand Conseil à *Kinsington*, dans lequel on resolut de reduire à 20. jours la Quarantaine que les Vaisseaux qui reviennent du *Levant*, sont obligés de faire à *Stangate*, & après ce Conseil, on dépêcha un Exprés au Chevalier Robert Walpole; à sa Maison de campagne, pour l'informer de ce qui s'y étoit passé. Le Comte de Buchan est revenu d'*Edimbourg*, où il a assisté en qualité de grand Commissaire du Roi à la dernière Assemblée generale du Clergé d'*Ecosse*, & le Lord Carteret retourne, dit-on, à sa Viceroyauté d'*Irlande*. Comme le vent étoit favorable le 9. on s'attendoit d'ap-prendre à tout moment le départ de la Flotte combinée d'*Angleterre* & d'*Hollande* pour le *Détroit*; parce qu'il paroît que l'*Espagne* ne se presse pas de donner une réponse satisfaisante sur ce qu'on demande d'elle depuis si long tems; ce retard étant causé par de nouvelles propositions qu'elle fait faire au Roi de la *Grande-Bretagne*.

V. *Hollande*. Les Seigneurs Etats de *Hollande* & de *Westfrise* se rassemblerent le 15. Juin, suivant leur dernier ajournement, & se separerent le 20. jusqu'à une nouvelle Convocation. Mr. Hop, Envoyé extraordinaire de L. H. P. auprès du Roi de la

la Grande Bretagne , est parti pour *Hannover* : Le 16. Mr. d'Assendelft revint au contraire de la Cour de *Dannemarck* , où il a fait les fonctions de Résident de cet Etat, & ce Ministre va à *Bruxelles* avec le même caractère, remplacer feu Mr. Pesters. Le Lieutenant General de *Grovestein* , Gouverneur de *Berg-op-Zoom* , a été pourvu d'un Regiment d'Infanterie , sur la repartition de *Zelande* , & le 20. il prêta le serment de fidélité ordinaire devant le Conseil d'Etat. Mr. de Gansinor , Ministre des Electeurs de *Cologne* , *Baviere* , & *Palatin* , délivra le 24. les nouvelles Lettres de créance , comme Envoyé extraordinaire de ces trois Cours, & L. H. P. l'ont reconnu en cette qualité. Le 26. on reçut un Exprés dépêché de *Hulder* , avec la nouvelle , que six Vaisseaux de la Compagnie des *Indes Orientales* étoient arrivés au *Texel* revenans de *Batavia* , richement chargés , sçavoir , le *Westerbeck* , le *Gansperdam* , & le *Westerdykshoorn* , pour la Chambre d'*Amsterdam* ; la *Cornelie* , pour la Chambre de *Horn* , le *Lagerpolder* , & le *Noorrvarisveck* , pour la Chambre d'*Enckhuysen* ; que cinq autres Vaisseaux qui étoient venus de compagnie avec eux , étoient aussi arrivés dans leurs Ports respectifs ; sçavoir , le *Walkenesse* & le *Wikenburg* , pour la Chambre de *Zelande* ; le *Blydorp* & le *Hutton* , pour celle de *Rotterdam* , & le *Dam* , pour celle de *Delft*. Tous ces Bâtimens partirent ensemble de *Batavia* le 1. Novembre de l'année dernière , & du Cap de *Bonne Esperance* le 4. du mois de Fevrier suivant. Un des Vaisseaux de guerre qui étoit allé à leur rencontre , nommé le *Curassau* , a fait malheureusement naufrage sur le coin de *Hirland* ; mais son Equipage s'est sauvé , à l'exception de 4. ou 5. hommes. On mande d'*Amsterdam* que le Vice-Amiral de *Sommelsdick* fit voile du *Texel* le 13.

avec sept Vaisseaux de guerre, allant à *Portsmouth* joindre l'Escadre *Angloise* commandée par l'Amiral *Wager*.

VI. Le 29. on envoya les Lettres circulaires dans les Villes de la Province, pour la convocation des Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise*, dont l'Assemblée ordinaire est indiquée au 13. Juillet. Mr. Van Hoey, Ambassadeur de cet Etat à la Cour de *France*, est revenu de *Paris*, & ayant paru le 30. dans l'Assemblée de L. H. P., Son Excellence leur rendit compte du succès de ses négociations. Mr. Daniel de Dieu est nommé pour aller à la Cour de *Russe* en qualité d'Envoyé extraordinaire, remplacer feu Mr. de Wilde.

VII. *Pays Bas. Bruxelles.* Le Duc d'Holstein, Evêque de *Lubec*, est passé par cette Ville, retournant dans son Pays par la *Hollande*; & l'Archevêque de *Cambrai* étant venu faire un tour ici, eut le 23. Audience de la Serenissime Archiduchesse, qui le reçut avec beaucoup de distinction; le 25. ce Prélat partit pour retourner dans son Diocèse, ayant été splendidement regalé par le Duc d'Arenberg, le Comte *Visconti*, le Nonce du Pape, & le Ministre de *France*. Le 24. S. A. S. fit notifier au Magistrat de cette Ville, qu'elle le continuoît encore pour un an, sans faire aucun changement, & chacun a été obligé de fournir au Gouvernement le dixième de ses appointemens, conformément à la nouvelle Taxe établie il y a environ deux ans. Son A. Ser. prend les eaux de *Spa* par précaution. Le Comte d'Albert a pris possession de tous les Biens & Terres de la succession du feu Prince de *Berghe*, & particulièrement du Pays de *Grimbergue*, avec le Titre de Prince de *Grimbergue*. Mr. *Calponi* Chevalier de *Malthe*, & parent du Marquis de *Ruby*, a été fait Lieutenant Colonel du Regiment

des Princes &c. Août 1729. 153

ment de Los Rios, en la place du Comte de Nava, qui a été pourvû de la Charge de Lieutenant Gouverneur du Château d'*Anvers*, & le Baron de Jarens, Commandant de *Dendermonde*, a aussi reçu une Patente de Lieutenant-Colonel.

On augmente de quelques nouveaux ouvrages les Fortifications de *Luxembourg*, sous la direction de Mr. l'Ingenieur General de Beauffé, Gouverneur de *Lier*, qui s'y est rendu de *Bruxelles*.

A R T I C L E V I I I.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Au commencement de Juin la Marquise de Menars accoucha à *Paris* d'un fils.

Le 19. la Princesse Borghese accoucha heureusement à *Rome* d'une fille.

II. *Mariages.* Le 1. Juin le jeune Marquis de Perlas épousa à *Vienne* la jeune Comtesse, fille du Comte Charles de Siptzendorff.

Le 19. le Duc de Beauford épousa à la Maison de la *Hollande* près de *Kensington*, Mademoiselle Françoisse Seudamore, qui lui apporte 9000. livres sterlings de rentes en fonds de terre, & cent mille livres sterlings, argent comptant.

Le 26. le Prince Ambroise d'Avellino épousa dans la Chapelle du Château de la *Favorite*, en présence de la Famille Imperiale, Mademoiselle Marie-Françoisse, née Marquise de Villa Nova, Dame d'Honneur de l'Imperatrice Regnante.

III. Le Prince Maurice Pignatelli, neveu du feu Pape

Pape Innocent XII., mourut le 22. à Naples.

Le Prince Borghese est mort à *Prattica* près de Rome. Voyez l'Art. d'Italie.

Le 3. Juin mourut à Paris l'Abbé Crozat, laissant plusieurs riches Abbayes vacantes.

Le Cardinal Sillery, Dominicain, de la Ville de *Perugia*, & Créature du Pape Régnant, est mort à Rome dans sa 75. année, laissant vaquer un troisième Chapeau dans le Sacré College. Voyez l'Article d'Italie.

Le 15. mourut à Londres Guillaume Cavendish, Duc & Comte de Devonshire, Marquis de Harlington, Baron de Cavendish, Lord Lieutenant du Comté de *Derby*, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Président du Conseil d'Etat & du Conseil Privé, &c. Ce Seigneur laisse trois fils, dont l'aîné succede à tous ses Biens & Titres.

L'Evêque de *Seez* mourut à Paris après s'être fait faire l'operation de la pierre.

Mr. de St. Loë, Contr'Amiral de l'Escadre blenë, Commandant en Chef celle du Roi de la Grande-Bretagne en *Amerique*, est mort à la *Jamaïque*.

Madame de la Laubere, mere du Président de ce nom, est morte à Paris, âgée de 90. ans.

Messire Joseph Folch, de Cardonne, Prince de l'Empire Romain, Marquis de Guadalest, & de Castel-Nuovy, Baron de Liory, Grand Connétable & Amiral d'*Arragon*, Chevalier de la Toison d'or, Grand Commandeur de St. George, d'*Alcala*, & de *Gibert*, Grand Croix & General de l'Ordre de *Monteso*, Conseiller d'Etat de l'Empereur, Président du Conseil Suprême de la Basse-Autriche, Grand Majordôme de l'Imperatrice Regnante &c. mourut le 25. à Vienne dans sa 78. année.

Le 20. mourut aussi à Vienne la Comtesse de Vald-

Valdstein, née Comtesse de Losenstein, Dame de l'Ordre de la Croix.

La Vicomtesse de Weymouth est morte à *Londres* chez le Duc de Dorset son pere.

Mr. Cristophe Karfch, Conseiller Privé d'Etat & des Guerres, Vice-Président du Conseil des Finances, & Directeur General de toutes les affaires criminelles, est mort à *Berlin* fort regretté, d'une violente attaque de gravelle, dans sa 64. année.

La Comtesse Borri & le Marquis del Maino, sont tous les deux morts à *Milan*.

Le 6. Juillet mourut à *Kensington* le Duc de Leeds, âgé de 72. ans; c'est le Marquis de Camarthen son fils qui lui succede dans ses Biens & Titres.

La Comtesse doüairiere de Sunderland, Epouse de Mr. Robert Sutton, est morte à *Londres* de la petite verole.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Août 1729.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	33
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	97
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	107
ARTICLE IV. <i>France.</i>	113
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	127
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	140
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pais-</i> <i>Bas.</i>	146
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>	153



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ
Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtenbergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis: quòd cum Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello menstruo, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

los per sex annorum spatium ab hodierna die computandum; in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prænominari **ANDRÆ CHEVALIER**, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus perpetam quippe recussis & adductis à supra memorato **CHEVALIER** ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant; ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus; præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & Justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coërceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione muni-

garum. Datum in Civitate nostra Vienna die vigesima Martii, anno millesimo septingentesimo vigesimo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo sexto, Hispanicorum vigesimo quarto, Hungariorum & Bohemicorum verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ
Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.

